

SPORTS
JOE DIMAGGIO MEURT
À L'ÂGE DE 84 ANS D 1



INVESTIR
DOIT-ON TOUJOURS INVESTIR
DANS BIOCHEM PHARMA? B 3

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MARDI 9 MARS 1999

www.lesoleil.com

ORPHELINS DE DUPLESSIS

« Une offre humiliante et injuste »

Le Protecteur du citoyen condamne sévèrement la proposition de Québec

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Québec a présenté aux orphelins de Duplessis, victimes d'abus, une offre d'indemnisation « humiliante et injuste », contraire à ce qui est formulé ailleurs au Canada, affirme le Protecteur du citoyen.

Hier, à Québec, en conférence de presse, Daniel Jacoby a sévèrement condamné la proposition dévoilée, la semaine dernière, par Lucien Bouchard. Il a fait valoir du même souffle que les excuses prononcées par le premier ministre doivent être reprises par l'Église et le Collège des médecins du Québec.

M. Jacoby a dénoncé le fait que le gouvernement mette de l'avant un fonds d'aide de 3 millions \$ qui écarte l'idée de compensations individuelles. Selon lui, les dédommagements devraient totaliser entre 60 et 100 millions \$ pour un soutien à plus de

2000 victimes. Il a souligné la gravité des gestes commis dans des orphelins, entre 1930 à 1965, des corrections physiques, aux sévices sexuels, en passant par le fait que certains ont été faussement classés malades mentaux.

« Je dénonce l'attitude du gouvernement, a lancé M. Jacoby. Partout ailleurs au Canada, les enfants victimes de tels traitements ont été, dans les dernières années, compensés de manière juste et humaine. »

Il a donné comme exemple le verse-

Voir OFFRE en A 2 >

Camions scrutés à la loupe



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Les contrôleurs routiers de la Société d'assurance auto du Québec mènent actuellement des opérations de vérifications de camions. Le nombre de véhicules présentant de sérieuses anomalies sont nombreux. Détails en page A 6.

EXPOS

Ça sent la fin

Brochu ne croit plus à un stade au centre-ville

NEW YORK (AP-PC) — Claude Brochu a déclaré hier, deux jours après la date butoir fixée par le baseball majeur, qu'il doutait qu'un nouveau stade soit bâti au centre-ville de Montréal.

Après que Brochu eut rencontré le commissaire Bud Selig dans le cadre d'un comité des finances du baseball majeur, le commissaire a dit une autre fois qu'il ne repousserait pas la date butoir.

Un des dirigeants du baseball, qui ne voulait pas être identifié, a dit que Selig allait attendre quelques semaines pour voir si la situation allait s'améliorer dans le dossier des Expos. Mais si les choses ne progressent pas, Selig donnera la permission à Brochu de négocier avec des acheteurs éventuels pour le transfert de la concession, possiblement dès la saison 2000.

« Le gouvernement a été très clair, a dit Brochu. Un nouveau sondage montre que 65 % des citoyens de Montréal sont contre l'implication financière du gouvernement. »

Selig refuse de repousser la date butoir

Voir EXPOS en A 2 >

AUTRE TEXTE

□ Défaite contre les Mets Page D 8

JUSTICE ADMINISTRATIVE

Plus ça change, plus c'est pareil

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Pour l'avocat Marc Bellemare, la réforme des tribunaux administratifs n'assure pas encore aux Québécois une justice administrative rapide, efficace et indépendante du pouvoir politique.

À quelques jours du premier anni-

versaire de la création du Tribunal administratif du Québec (TAQ) et de la Commission des lésions professionnelles (CLP), l'avocat spécialisé dans la défense des accidentés de la route et du travail n'hésite pas à dire que les citoyens qui osent contester une décision de l'État sont « pris en otage » par une justice administrative qui n'en finit plus d'accumuler les retards.

« Les délais d'attente sont tellement longs que les plaignants se découragent. Ceux qui persévèrent sont pris dans un engorgement infernal. Pendant ce temps, l'État fait des économies sur le dos des victimes en ne leur payant pas les sommes auxquelles ils auraient droit. »

L'avocat de Sillery a constaté que pas moins de 70 000 contribuables sont

actuellement en attente d'une décision d'une instance de révision administrative ou encore du TAQ (qui entend les appels issus de décisions rendues par la SAAQ, la Régie des rentes ou le ministère de la Solidarité sociale) et de la CLP (qui entend les appels des victimes des accidents du travail).

Voir JUSTICE en A 2 >



IL EST BIEN PETIT LE GÂTEAU ?
JE VAIS METTRE BEAUCOUP DE CRÉPAGE!

Ensevelies sous la neige



La Gaspésie et les Maritimes sont ensevelies sous la neige. La partie Est de la Gaspésie a reçu hier, 40 cm de neige et en attend une trentaine pour aujourd'hui. Dans les Maritimes, certains endroits ont reçu 65 cm de neige. Détails en page A 3.

MORSURES DE CHIENS

117 000 victimes par année au Québec

Le coroner fait des recommandations

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Le coroner Pierre Brochu émet trois recommandations pour mieux protéger les enfants, après avoir établi que 65 % des 117 000 victimes de morsures de chiens enregistrées annuellement au Québec sont âgées de moins de 10 ans.

Le coroner a enquêté sur la mort de la petite Dariane Blouin, survenue le 27 juin 1997, sur la propriété de sa famille, à Saint-Tite-des-Caps.

Le papa de Dariane avait acquis huit chiens de race husky, pour en faire l'élevage et du traîneau. L'enquête a permis d'établir que le chien qui a attaqué la petite fille de cinq ans avait déjà fait faux bond à la surveillance des parents à deux reprises. La première fois, il avait tué une dizaine de lapins, la seconde, une chèvre.

La veille de l'accident, la bête rebelle s'était échappée lors de son transfert vers un autre emplacement. Elle

Voir CHIENS en A 2 >

LA MÉTÉO



Maximum -6, minimum -10
Ennuagement graduel. Neige en soirée. Demain: un peu de neige. Détails page C 2.

QUÉBEC, 103^e ANNÉE, N°72

FLORIDE, 1,75 \$ US

MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS TAXES

60¢ PLUS TAXES

MARDI



Mont-Sainte-Anne

Jean-Marc Parent au MSA

C'ÉTAIT HIER

1991 — Le congrès libéral approuve massivement le rapport Allaire.
1989 — Le Sénat américain refuse la nomination de John Tower comme ministre de la Défense.
1987 — Renault vend sa filiale américaine AMC à Chrysler.
1985 — Au lendemain de l'explosion d'une voiture piégée dans le quartier chilte de Beyrouth, le bilan de l'attentat se chiffre à 75 morts et plus de 250 blessés.
1977 — Au Québec, William O'Bront est condamné à un an de prison pour refus de témoigner devant la Commission d'enquête sur le crime organisé.
1976 — Rupture d'un câble téléphérique près de Trente, en Italie du Nord: 42 skieurs sont tués.
1966 — La France se retire du commandement militaire de l'OTAN.
1961 — L'Union soviétique lance la chenille Laika dans l'espace, à bord du Spoutnik 9.
1957 — La Cour suprême du Canada déclare que la « loi du cadenas », visant à protéger le Québec contre la propagande communiste, dépasse la juridiction du Parlement provincial.
1956 — L'archevêque Makarios, leader indépendantiste chypriote, est assigné à résidence aux Seychelles par les autorités britanniques.
1932 — Le dernier empereur de Chine, Pou Yi, qui a abdiqué en 1912, devient président de l'État du Mandchoukouo, créé par les Japonais.
1950 — Le maréchal Vorochilov annonce que l'Union soviétique possède la bombe atomique.

RÉFLEXION

La femme la plus idiote peut manipuler un homme intelligent, mais il faut une femme très intelligente pour manipuler un fou.

Rudyard Kipling

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 08-03-99

4-3-3

3-5-7-4

EXTRA

076881

BANCO

tirage du 08-03-99

13-21-26-27-28-30-32-33-36-40

42-46-48-52-54-55-58-61-62-64

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 7
Le Québec et le Canada 8 à 14
Le Monde 15

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 11
Bourses 6 et 7
Opinions 12 et 13

CAHIER C

Mode Magazine 1 à 3
Arts et spectacles 4 à 12
Votre agenda 4
Ce soir à la télé 2
Annonces classées 7 à 10
Décès 10 et 11

CAHIER D SPORTS

Maurice Dumas 1
Statistiques 2 et 4
Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

298

jours



avant l'an
2000

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

EXPOS
Pas sans un stade

Suite de la Une

Selig et quelques autres dirigeants du baseball ont dit que les Expos ne peuvent pas survivre sans un nouveau stade au centre-ville et certains propriétaires, tout particulièrement George Steinbrenner, des Yankees de New York, ont critiqué l'équipe qui est devenue un fardeau pour les autres équipes du baseball.

« La date butoir est passée. Nous devons attendre pour voir ce qui se passera », a dit Selig.

Des groupes du nord de la Virginie, de Washington et de Charlotte en Caroline du Nord, sont intéressés à obtenir une concession.

Mais tout groupe voulant implanter une concession près de Washington devra débattre de la démarche devant les tribunaux avec Peter Angelos, propriétaire des Orioles de Baltimore, qui possède des droits territoriaux.

Brochu, qui aux yeux des dirigeants du baseball majeur est toujours président des Expos, a déjà déclaré que le groupe de Jacques Ménard, qui tentait d'implanter un nouveau consortium n'a vraiment rien accompli de positif.

Brochu s'est vu offrir quelque 15 millions \$ pour ses parts dans l'équipe.

« Tour ce processus n'a pas aidé, a dit Brochu. Nous nous retrouvons là où nous sommes à cause de tout cela. »

Le baseball majeur n'aime pas transférer des concessions. Les Senators de Washington avaient été les derniers à déménager pour devenir les Rangers du Texas après la saison 1971. C'est une des raisons pour lesquelles Selig veut attendre encore un peu. Il veut voir si les efforts faits à Montréal vont permettre au groupe de Ménard de progresser.

Brochu a dit que c'est maintenant à Selig d'agir.

« Je ferai ce qu'il me dira de faire », a encore dit Brochu.

Mais, même s'il obtient l'aval de Selig, Brochu devra convaincre les deux tiers des membres du présent consortium pour vendre l'équipe.

Quant à Ménard, il est rentré à Montréal hier. On croit qu'il rencontrera à nouveau les membres du gouvernement cette semaine pour discuter une autre fois de l'implication possible des autorités provinciales.

JUSTICE
Attente

Suite de la Une

Entre janvier 1996 et février 1999, le nombre de dossiers en attente au TAQ a augmenté de 44%. « Il y a actuellement 17 632 dossiers en attente et il y a tout lieu de croire que si le TAQ n'augmente pas son effectif ou n'accroît pas sa productivité, on va rapidement se retrouver avec des délais d'attente qui vont être de deux à trois ans », souligne M^e Bellemare.

À la CLP, 11 049 dossiers étaient en attente au 30 janvier dernier, soit 3000 de plus qu'au 1^{er} avril 1998.

Au cabinet de la ministre de la Justice, Linda Goupil, on précise que des pourparlers sont en cours avec le ministère de la Solidarité sociale et la SAAQ dans l'espoir de ramener à 7000 d'ici quatre ans le nombre de dossiers en attente au TAQ. Pour y arriver, on privilégie l'ajout des ressources afin d'accroître le nombre d'audiences.

Il n'y a pas qu'au TAQ ou à la CLP où les délais d'attente s'étièrent. C'est aussi le cas au niveau des instances de révision administrative des ministères et des organismes. Ce n'est qu'après avoir franchi cette étape que le citoyen peut s'adresser au TAQ ou à la CLP pour tenter d'obtenir gain de cause.

« À la SAAQ, le délai moyen d'une décision rendue par le bureau de révision est d'un peu plus de six mois.

Pour ce qui est des victimes d'actes criminels, il faut compter six à huit mois avant qu'une contestation arrive entre les mains d'un fonctionnaire », explique l'avocat.

Selon ce dernier, il faut abolir ces instances de révision et accroître le recours à la conciliation au TAQ. Pour M^e Bellemare, il est totalement aberrant que l'organisme contesté contrôle la révision. « À la SAAQ, le bureau de révision ne renverse qu'une fois sur 10 la décision initiale. À la CSST, où l'on compte 15 931 dossiers en révision, le taux de succès des plaignants varie entre 5% et 20% ».

Pour changer les choses, les présidents du TAQ et de la CLP, Gaétan Lemoine et Jean-Pierre Arsenault, devront jouer du coude, affirme M^e Bellemare. Un combat difficile compte tenu de la résistance qui pourrait venir de la CSST ou de la SAAQ. « Je ne suis pas convaincu que MM. Lemoine et Arsenault ont toute l'oreille qu'ils devraient avoir de la part du gouvernement », souligne l'avocat.

Par ailleurs, la nouvelle loi sur les tribunaux administratifs prévoit des mécanismes permettant de soustraire la sélection des juges administratifs et le renouvellement de leur mandat du bon vieux patronage politique. « Dans les faits, le gouvernement conserve le pouvoir quasi absolu sur le renouvellement de leur mandat », a constaté M^e Bellemare.

Au TAQ, les mandats de 21 des 113 juges administratifs sont expirés. Ils continuent d'entendre des causes sans trop savoir s'ils seront virés ou pas par l'État.

CHIENS
Enfants

Suite de la Une

n'avait pas été rattrapée.

Les enfants de la famille avaient reçu pour consigne de ne pas s'approcher des chiens. Mais le jour de l'accident, alors qu'ils étaient gardés par une adolescente, ils se sont éloignés de la résidence pour aller voir les canards, passant devant le nouveau site.

C'est là que le chien errant a attaqué Dariane, avant de la traîner vers un deuxième chien enchaîné. Elle est décédée d'une hémorragie causée par des lacerations multiples.

Le coroner Brochu estime qu'il était imprudent de laisser jouer des enfants sans surveillance, sachant qu'un chien ayant déjà démontré un comportement déviant était en liberté.

LES ENFANTS EXPOSÉS

Le coroner va cependant plus loin dans son analyse. Constatant que trois enfants sont morts de blessures occasionnées par un chien au Québec depuis 1986, que 40% des victimes sont

des enfants de un à quatre ans et que 65% d'entre elles ont moins de 10 ans, il formule trois recommandations pour favoriser une meilleure protection.

À l'Union des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités régionales de comté, il demande de « normaliser la réglementation municipale sur le contrôle des animaux domestiques et d'inciter leurs membres à consacrer une partie des revenus des permis de chien à l'éducation des enfants, par l'entremise, par exemple, des garderies et des terrains de jeux ».

Il demande au ministère de l'Éducation de « voir à ce que les règles de base en présence d'un chien soient enseignées aux enfants à partir de la maternelle et soient suivies d'ateliers réguliers de pratique ; le coroner entend qu'on montre, par exemple, à l'enfant de ne jamais flatter un chien avant d'avoir demandé la permission à son maître et de lui faire comprendre que la gueule du chien est à la hauteur de son visage ».

Enfin, il recommande aux responsables de la Santé publique des Régions régionales de la santé et des services sociaux de « poursuivre leur excellent travail en matière de prévention des morsures de chiens chez les enfants et d'établir des programmes d'éducation auprès des propriétaires de chiens, des éleveurs, et de la population en général ».

OFFRE
« Lenteur injustifiée »

Suite de la Une

ment de 11 millions \$ par Terre-Neuve à 42 pensionnaires de l'orphelinat Mount Cashel, de même des règlements survenus en Ontario (en moyenne 37 000 \$ par victime), en Alberta (150 000 \$) et en Colombie-Britannique (36 000 \$).

M. Jacoby a déploré « la lenteur injustifiée » du gouvernement. Il a rappelé qu'il a déposé, il y a plus de deux ans, un rapport dont la principale recommandation était l'indemnisation de ceux qui ont été abusés. « Partout à travers le monde, on profite de la fin du millénaire pour corriger des injustices. Pourquoi le Québec devrait-il faire bande à part ? »

Il a pris à partie le ministre Robert Perreault (Relations avec les citoyens) « qui (...) affirme qu'indemniser les victimes ne leur rendrait pas service parce que cela ressasserait beaucoup de souffrance. C'est au nom de la charité qu'il justifie le refus d'indemniser les préjudices graves et réels ! Il ne s'agit pas de refaire l'histoire, mais de corriger des injustices. »

Pour M. Jacoby, il faut se garder « de remettre en cause le dévouement de milliers de religieuses et d'employés laïcs qui n'étaient pas impliqués dans les actes ». Mais cela ne saurait justifier religieux et médecins de ne pas reconnaître les « erreurs du passé ».

Les religieux devraient s'inspirer d'un avis du Conseil canadien des évêques catholiques, paru en 1992, et « reconnaître leurs torts ». Le Collège des médecins, aussi. Les personnes faussement classées débilés, « ce n'est pas venu du ciel. Il y a eu complicité par des médecins. »

Hier, l'Assemblée des évêques du Québec et le Collège des médecins du Québec ont fait savoir au SOLEIL qu'ils ne réagiraient pas immédiatement aux propos du Protecteur du citoyen. L'entourage de Lucien Bouchard n'a pas voulu commenter non plus la sortie de M. Jacoby.

Le ministre Perreault a indiqué que le gouvernement n'a nullement l'intention de changer son approche. « Le gouvernement du Québec ne propose pas de compensation individuelle. C'est clair. Il a fait un choix. »

M. Perreault a soutenu que Québec a cependant répondu à l'essentiel du problème: en reconnaissant ce qui s'était passé et en présentant des excuses, il a redonné la dignité aux orphelins, a-t-il dit en substance. Il a insisté sur le fait que les situations sont difficilement comparables d'une province à l'autre. Il a cependant incité les porte-parole des religieux et des médecins à s'excuser.

De son côté, le président du Comité des orphelins de Duplessis, Bruno Roy, s'est réjoui que le Protecteur du citoyen « ait donné l'heure juste (en parlant d'une offre humiliante). Il a dit la vérité. Dans ce sens, nous sommes très satisfaits. J'attends maintenant la réaction de M. (Lucien Bouchard). »

M. Roy a cependant insisté que, contrairement à ce que préconise M. Jacoby, une enquête publique est nécessaire « pour mesurer la gravité des gestes posés ». Le porte-parole a répété que jamais il n'a été consulté avant que Québec ne fasse ses excuses et dépose son offre, la semaine dernière. Lucien Bouchard l'avait vu, « voyez le temps, juste avant les élections. Est-ce que vous pensez que c'est naïf ? »

Montréal, capitale
canadienne de la
gastronomie

Mobil Travel Guide fait ses choix

■ (PC) — Parmi toutes les villes canadiennes, c'est à Montréal qu'un repas au restaurant risque le plus de se transformer en expérience gastronomique. La métropole du Québec est en fait la capitale gastronomique du Canada, selon le Mobil Travel Guide.

De tous les restaurants recensés dans ce guide, à travers le pays, deux seulement ont réussi à décrocher cinq étoiles, soit la plus haute cote. Et les deux sont situés à Montréal.

Il s'agit du Beaver Club, le restaurant de l'Hôtel Reine-Elizabeth, et d'un des restaurants du Casino de Montréal, Nuances, qui reçoivent cet honneur pour la quatrième année consécutive.

« Les cinq étoiles sont pratiquement impossibles à obtenir », a déclaré un porte-parole de Mobil, Mark Jacobson, pour montrer à quel point ces restaurants se démarquent des autres.

Comme à chaque année, une équipe d'inspecteurs a ratissé quelque 22 000 établissements de toute l'Amérique du Nord pour en venir à la conclusion que seulement 18 restaurants et 26 hôtels pouvaient faire partie du club très sélect des cinq étoiles.

Mais aucun hôtel situé au Canada n'a réussi à faire partie de cette classe à part. « Nous continuons à chercher un hôtel de catégorie cinq étoiles au Canada, mais aucun jusqu'à maintenant n'a pu répondre à nos critères », a ajouté M. Jacobson.

Dependant, 13 hôtels et cinq restaurants du pays, des établissements « qui valent le détour », sont quand même parvenus à voir quatre étoiles inscrites à côté de leur nom dans le guide.

De ces 13 hôtels quatre étoiles, Montréal en abrite deux: le Ritz-Carlton et le Loews Vogue. Et la métropole possède aussi un des restos quatre étoiles du pays: La Marée.

Le restaurant Beaver Club du Reine-Elizabeth, dont le chef est Alain Pignard, est considéré par les auteurs du guide comme « l'une des plus inhabituelles et des meilleures tables de toute l'Amérique du Nord ».

Le Beaver Club et le
restaurant Nuances
sont les meilleurs

Les inspecteurs du guide ont été impressionnés par la grande cuisine de facture classique du Beaver Club, et par sa cave à vins « extraordinaire ».

Au 19^e siècle, le Beaver Club était un club social pour l'élite montréalaise. C'est devenu en 1958 un restaurant haut de gamme, dont les murs sont tapissés de peaux d'ours, de castors et de bisons.

Les amateurs de fine gastronomie y apprécient le foie gras de canard, le homard des Iles-de-la-Madeleine ou la côte de bœuf. Un plat principal peut coûter entre 19 \$ et 32 \$.

Quant au restaurant Nuances, situé au 5^e étage du Casino de Montréal, il est l'un des meilleurs restaurants de la ville, selon les auteurs du guide.

La cuisine française, la liste des vins, le service impeccable, le tout dans une salle à manger élégante aux plafonds hauts qui offre une vue spectaculaire, voilà qui a conquis

les inspecteurs du Mobil Travel Guide.

Le chef de Nuances, Jean-Pierre Curat, a déclaré que la cote « cinq étoiles » tenait selon lui à « quelques détails ». Les clients de l'établissement peuvent s'y régaler de rôti de chevreuil, de mérou poché ou de foie gras de canard. L'addition pour un plat principal atteint un maximum de 39,75 \$, et une table d'hôte peut coûter moins de 50 \$.

CONCOURS

Viens avec
TQS

Aimeriez-vous passer une journée avec les personnalités de TQS lors de l'une de nos 6 sorties ?
Regardez LE GRAND JOURNAL de 5h, et surveillez La Fin du Monde pour savoir si vous faites partie des gagnants du jour.

De plus, chaque semaine, nous attribuerons 1000 \$ en argent.

TQS

BRANCHÉE
SUR QUÉBEC



La Boutique Georges Rech de Place Sainte-Foy présente son
DÉFILÉ DE MODE PRINTEMPS-ÉTÉ
 Le lundi 29 mars 1999 à 18h30
 Biliets en vente à la Boutique Georges Rech de Place Sainte-Foy et sur le réseau Bilettech
 Au profit de : Le Théâtre du Trickart Prix du billet : 50 \$

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

La Boutique Georges Rech de Place Sainte-Foy présente son
DÉFILÉ DE MODE PRINTEMPS-ÉTÉ
 Le lundi 29 mars 1999 à 18h30
 sous la présidence d'honneur de Me Linda Lavoie sous la thématique de la Provence
 Au profit de : Le Théâtre du Trickart Prix du billet : 50 \$

44 cm de neige en Gaspésie

30 autres sont attendus aujourd'hui

BERNARD BÉLANGER
 Collaboration spéciale

■ GASPÉ — L'extrémité orientale de la péninsule gaspésienne a connu hier sa pire tempête de l'hiver. Vers 19h, le secteur de Gaspé avait reçu plus de 44 centimètres de neige au cours des dernières 24 heures. Et ce n'était pas fini puisque les services météorologiques prévoient un autre 30 centimètres pour la journée d'aujourd'hui.

Et comme les importantes précipitations étaient accompagnées de vents oscillant entre 60 et 100 km/h, il n'en

Des vents de 60 à 100 km/h ont paralysé la région

fallait pas plus pour paralyser l'ensemble des activités de la région. Près de 6000 élèves des commissions scolaires René Lévesque sur le versant sud et Chic-Chocs sur le versant nord, ont vu leur semaine de relâche se prolonger d'une journée et peut-être de deux si les chutes de neige devaient persister comme prévu. Toutes les écoles primaires ainsi que les polyvalentes de Grande-Vallée à Port-Daniel en passant par Gaspé et Murdochville sont demeurées fermées.

Même scénario pour le palais de justice de Percé où devaient comparaître hier les 42 pêcheurs du groupe Forillon, ainsi que Réal Juteau, des Îles-de-la-Madeleine. La quasi-totalité des services gouvernementaux étaient paralysés.

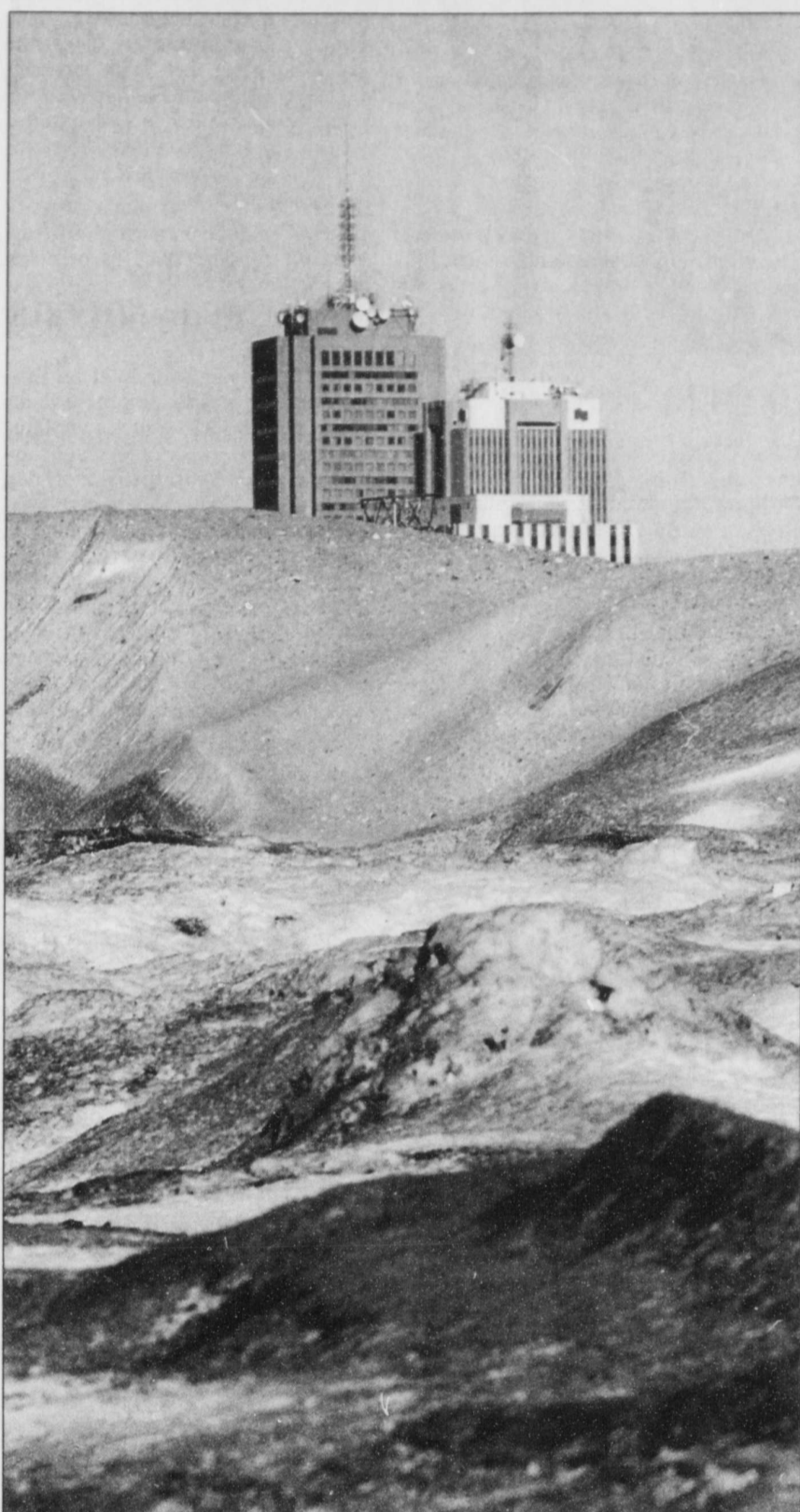
Quelques rares commerçants ont ouvert leurs portes à Gaspé et Percé. De toute façon, en raison de la mauvaise visibilité, la Sûreté du Québec demandait aux automobilistes de demeurer à la maison à moins d'une véritable urgence.

La route 132 entre Percé et Saint-Godefroi a été fermée à la circulation une bonne partie de la journée. En soirée, le secteur Chandler-Percé était toujours fermé, la visibilité étant nulle. Même chose pour route 132 ceinturant le parc Forillon qui est demeurée fermée toute la journée.

Un accident de la route impliquant un autobus Orléans Express et un camion six roues est survenu vers 12h50 sur le pont de Saint-Majorique à proximité de Gaspé. L'accrochage aurait pu virer à la catastrophe. En effet, l'autocar qui s'en venait à Gaspé avec sept passagers est venu en collision avec un camion se dirigeant en sens inverse. Selon les policiers de la Sûreté du Québec, la visibilité était pratiquement nulle. Personne n'a été blessé sérieusement.

« Cette tempête qui survient après le doux temps de la semaine dernière a pris tout le monde par surprise, notait en fin de journée Bruno Laflamme, le chef du centre de services de Gaspé au ministère des Transports, c'est la pire tempête de la saison et les prévisions ne sont guère encourageantes puisque les météorologues nous annoncent un autre 30 centimètres pour les 24 prochaines heures. Mais nous ferons le nécessaire ! »

Un autobus est venu en collision avec un camion



Le terrain vacant de la rue Léon-Harmel devient un dépotoir à neige chaque hiver.

DÉPÔTS À NEIGE CLANDESTINS

Québec a perdu de 3 à 5M\$ depuis huit ans

ROBERT FLEURY
 Le Soleil

■ QUÉBEC — Les dépôts à neige clandestins sur des terrains vacants privés non aménagés ont fait perdre annuellement à la Ville de Québec de 500 000\$ à 1 million \$ en manque à gagner, soit de 3 à 5 millions \$ depuis 1991 alors qu'ils devaient se conformer aux normes du ministère de l'Environnement.

Selon le Progrès civique, on compte 28 dépotoirs à neige non conformes sur le territoire de la Ville de Québec, lesquels sont en mesure d'accueillir de 200 à 4000 voyages de camion à neige, ce qui prive les dépôts à neige de la Ville de revenus annuels de 20 000 à 25 000 voyages à raison de 11,50\$ à 34\$ chacun.

Ainsi, les vastes terrains vacants du parc industriel Duberger, dans le secteur des rues Semple et Léon-Harmel (notre photo) accueillent la neige des commerces de Sainte-Foy, tels les concessionnaires automobiles situés le long du boulevard Charest.

« Si quelqu'un envoie de la neige dans la rue, il reçoit une amende de 250 \$! Des entrepreneurs sont fautifs et la Ville ferme les yeux », déplore le chef de l'opposition, Gérald Poirier, irrité de voir que l'administration est consciente du problème depuis huit ans et qu'elle n'en fait rien.

Le maire de Québec a admis qu'il y avait un problème et que l'administration tolérait la situation cette année dans l'attente d'une solution définitive acceptable pour tout le monde.

« La neige n'a pas de frontière. Elle peut venir de n'importe où sur le territoire de la CUQ. Mais l'an prochain, nous allons appliquer le règlement de façon stricte », dit Jean-Paul L'Allier.

Selon le maire suppléant Claude Cantin, les pertes de revenus préjudiciées par l'opposition sont nettement exagérées.

« Ça ne se compare pas avec la neige jetée à la rue et que nos employés doivent ramasser. Ce sont des terrains privés qui servent déjà à des propriétaires et à leurs voisins pour y déposer leur neige », dit M. Cantin, ajoutant que la nouvelle réglementation du ministère de l'Environnement n'entrera en vigueur qu'à l'automne et qu'il fallait laisser le temps aux entreprises de s'organiser.

Le conseiller indépendant François Picard se demande si ce sont les taux prohibitifs de la Ville qui découragent les entrepreneurs de fréquenter ses dépôts à neige, alors qu'ils sont passés de 11,50\$ pour doubler ou même tripler mais Claude Cantin prétend que le dépotoir Michelet est resté au même prix de 11,50\$ du voyage car c'était le seul qui était en mesure d'accepter de la neige, ses dépotoirs De la Jonquière et Henri-Bourassa ayant des prix élevés parce que saturés. « On ne voulait pas avoir de neige là », dit-il.

« Il y en a qui trouve ça encore trop cher 11,50\$ mais c'est ce que ça nous coûte pour les opérations du site », dit M. Cantin. « Nous sommes dans une année de réorganisation. On sera en meilleure posture l'an prochain avec le nouveau règlement du ministère de l'Environnement », promettant de le faire appliquer de façon stricte l'an prochain.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Pas question de mourir après 331 ans

YVES THERRIEN
 Le Soleil

■ QUÉBEC — Les étudiants du collégial, du secondaire, les parents et les anciens du Petit Séminaire de Québec n'ont pas l'intention de laisser mourir le secteur collégial sans rien faire. Ce matin, des manifestations de sensibilisation doivent avoir lieu sur la colline parlementaire pour faire savoir au gouvernement du Québec et à la population que des décisions rapides doivent être prises pour assurer la survie du secteur collégial et de l'institution d'enseignement vieille de 331 ans.

Hier soir, plus de 400 personnes, anciens et parents d'élèves, réunies dans la salle des promotions du Petit Séminaire se sont interrogées sur la volonté du gouvernement de régler le dossier. Plusieurs s'inquiétaient aussi de l'avenir du secteur secondaire qui pourrait être touché durement. Ils ont été invités à signer une pétition, à user de leur influence pour faire pression sur le gouvernement, à prendre part aux opérations de sensibilisation et surtout à participer une autre grande manifestation d'appui devant l'hôtel de ville de Québec, demain.

En conférence de presse, le directeur général du Petit Séminaire, Louis Bouchard, a laissé entendre qu'il restait encore une fenêtre de quelques jours pour permettre les cours au collégial l'an prochain si le ministre François Legault revient sur sa décision. D'ici le 23 mars, il est possible de récupérer le retard, après ce sera trop tard pour réaliser le partenariat avec le cégep Garneau et l'université Laval.

Quant aux propos du ministre Legault et du ministre responsable de la région de Québec, Paul Bégin, M. Bouchard a démontré que la proposition du gouvernement arrivait trop tard et ne respectait pas certaines exigences, notamment l'engagement public du ministre Bégin et l'aide financière suffisante pour éponger le déficit causé par la difficulté de recruter suffisamment d'élèves pour la prochaine année.

« Le cabinet du ministre parle de coût d'un 2,5 millions \$ pour le projet, précise M. Bouchard, mais les étudiants coûteront de toute façon 1,5 million \$ dans le secteur public. Le coût véritable du projet est de 1 million \$ pour les 300 étudiants de la première année. L'aide de 400 000 \$ offerte par le ministre Bégin est insuffisante. Nous demandons donc encore au premier ministre Lucien Bouchard d'intervenir pour empêcher le démantèlement du patrimoine vivant de Québec. »

La fermeture aura des conséquences et peut devenir une menace sérieuse pour le secondaire parce que les dépenses n'arrêteront pas pour autant. « La

dette existe toujours, explique M. Bouchard. Nous devons aussi supporter un édifice de 60 000 pieds carrés tant que nous ne lui aurons pas trouvé une vocation. Il y aura aussi des pertes d'emplois. La masse salariale augmentera parce que les professeurs du collégial peuvent exiger un poste au secondaire en vertu de la convention collective. » En bout de ligne, il y aurait la disparition d'une trentaine de postes.

Concernant les 800 places disponibles dans le réseau collégial, le président du syndicat, Denis Choinière, se demande alors pourquoi le ministre a permis le nouveau cours technique sur le multimédia à Sainte-Foy s'il y a tant de places libres. « Il y a toujours des places pour des nouveaux cours et on investit 1,5 million \$, précise-t-il. Le projet du Petit Séminaire s'inscrit parfaitement dans cette voie des nouveautés. »

Pour Karine Dubé, responsable du comité d'action des étudiants, alors que des millions de dollars sont investis dans des façades de bâtiments, les gouvernements provincial et municipal n'osent pas investir dans le patrimoine vivant du Vieux-Québec. Elle donne l'exemple du projet d'hôtel pour les touristes à la place d'Youville en s'étonnant du peu d'égard que l'on accorde aux étudiants. Plus encore, le projet d'école internationale correspond aux discours du premier ministre Bouchard sur le rayonnement international et à l'image de Québec comme ville du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les propositions de réorganisations du secteur collégial ne datent pas d'hier. Jusqu'à maintenant trois projets ont été refusés par le ministère de l'Éducation. Après la disparition du secteur secondaire des Ursulines, on craint la disparition d'une institution de 331 ans dans le Vieux-Québec qui devrait être considéré comme un bien national par le gouvernement, soulignait Serge Turcotte, président de l'association des parents. Sur un ton sarcastique, il a même demandé au maire Jean-Paul L'Allier s'il serait plus enclin à financer des condos, des boutiques ou un centre de congrès dans la bâtisse.



Plus de 400 personnes ont répondu hier soir au S.O.S. lancé par le Petit Séminaire.

Ne manquez pas notre analyse du budget du Québec demain.

ERNST & YOUNG

des solutions
 des résultats

CHARLESBOURG

Aucune trace de violence sur le bébé

L'autopsie réalisée sur le corps du poupon décédé jeudi, dans un logement de la 8^e Avenue, n'a rien révélé d'anormal. Il ne manque au dossier que les résultats des analyses toxicologiques. Mais selon l'inspecteur André Lessard, de la police de Charlesbourg, les organes vitaux de l'enfant étaient normaux. Aucune trace de violence n'a été relevée sur le corps de la petite fille de cinq mois, dont la mort semble naturelle, a d'ailleurs confirmé François Houle, du Bureau du coroner. C.S.

HAVRE-SAINT-PIERRE

Blessures mortelles

Jonathan Cormier, 16 ans, de Havre-Saint-Pierre, était déclaré cliniquement mort, hier, après avoir été blessé par une motoneige, dans un sentier de Havre-Saint-Pierre, vers 4h, dimanche. Le jeune homme circulait à pied lorsque la motoneige a surgi. Un autre piéton a subi une fracture de la jambe. Le motoneigiste a fuit les lieux de l'accident. Les policiers l'ont localisé au centre hospitalier de Havre-Saint-Pierre. Le nombre de victimes de la motoneige s'élève à 28 depuis le début de la saison. C.S.



LE SOLEIL, STEVE DESCHENES

Pour la gastronomie et pour la Croix-Rouge

Des bénévoles de la Croix-Rouge organisent un souper gastronomique pour financer la division des services humanitaires de la Croix-Rouge de Québec. Six chefs de la région prépareront un repas de sept services qui sera servi le samedi 10 avril au Patro de Charlesbourg, à la salle François Borgia. Le coût des billets est de 50\$ et un reçu d'impôt de 25\$ sera émis. La soirée comporte un volet spectacle avec l'humoriste et magicien Jacques Lebel et le chansonnier Marc Proulx. Les chefs Yvan

Fillon (L'Amarelle), Robin Jean (Holiday Inn), Roger Pelletier (L'Azalée), Philippe Rae (Auberge Le Canard Huppé), Marie-Chantal Lepage (Manoir Montmorency, n'apparaît pas sur la photo) et Jimmy O'Brien (Centre de formation professionnelle du Trait-Carré) organiseront le repas sous la présidence d'honneur de Laurier Pellicelli, éditeur des Grands Hebdomadaires. En conférence de presse, hier, Jocelyn Perron prévoyait vendre au moins 400 billets de manière à recueillir 12 500\$ pour la Croix-Rouge.

QUÉBEC

Encore les cols bleus

Les cols bleus fédéraux en grève ont remis ça, hier matin, devant les bureaux du gouvernement fédéral de la rue Dalhousie, dans le Vieux-Port. Alors que les fonctionnaires avaient fini par intégrer leur lieu de travail, un manifestant a déclenché l'alarme incendie. Les employés sont donc ressortis, et ont finalement obtenu congé pour la journée. Les manifestants ont par la suite déplacé leurs pénates chez les garde-côtes, sur le boulevard Champlain. C.S.

RIMOUSKI

Faux don de 50 000\$

Tupperware Canada et La Ressource d'aide aux personnes handicapées, sont les victimes d'un plaisantin qui a faussement associé le nom de l'entreprise à un don de 50 000\$ au téléthon de l'organisme, dimanche à Rimouski. C'est la présidente de La Ressource, Marie-Jeanne Lévesque, qui a découvert le canular en communiquant hier matin avec Tupperware Canada à Québec. M^{me} Lévesque examine les recours en justice. «Cet individu nous a fait perdre la dernière demi-heure du téléthon», affirme-t-elle. L'activité a tout de même permis de recueillir 162 138\$. E.W.

Radio-Canada n'ira pas dans Saint-Roch
Excell Global se cherche un centre d'appelsROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Radio-Canada n'ira pas dans le quartier Saint-Roch malgré les efforts de l'administration L'Allier pour la convaincre de déménager. Mais elle reviendrait à Québec, autour de la place d'Youville de préférence. Par contre, Excell Global, le partenaire de Bell, se cherche des locaux pour un centre d'appels dans la capitale.

C'est ce que le maire de Québec a indiqué au conseil hier, en réponse au conseiller indépendant Jacques Jobin, lequel voulait connaître le résultat des démarches entreprises pour attirer Radio-Canada dans Saint-Roch et si l'édifice Bell de la place d'Youville, devenu vacant, pouvait lui servir.

Le maire a expliqué que le mandat du professionnel choisi pour effectuer ces démarches était désormais terminé et que cela avait coûté 10 000\$, et non le double, faute de résultats positifs.

«Nous avons eu plusieurs visiteurs de Radio-Canada, de Sainte-Foy, de Montréal et d'Ottawa, mais le site principal ne serait pas situé dans Saint-Roch même si le quartier n'est pas exclu en totalité. Ils cherchent plutôt dans l'axe de la place d'Youville», confirme M. L'Allier «et il ne s'agit pas de l'édifice Bell».

Le maire dit avoir fait des démarches pour que la compagnie Excell Global choisisse Québec pour établir son futur centre d'appels.

Excell est cette compagnie américaine associée à Bell qui doit prendre la relève de ses services d'assistance annuelle. Or pour regrouper ces services téléphoniques, une quarantaine de bureaux d'assistance-annuaire disparaîtront au Québec et en Ontario. On n'en conserverait que deux ou trois au Québec. Le nombre de téléphonistes diminuerait et leur salaire serait réduit de 35 000\$ à 20 000\$ environ.

À l'extérieur de Montréal, Excell a déjà montré ses préférences pour Québec et Sherbrooke.

«On nous a demandé d'identifier des sites possibles et de mettre les parties en communication», dit le maire de Québec.

LE GROUPE TANGUAY

Le Progrès Civique blâme ExpoCité d'avoir changé les règles du jeu envers le groupe Boily et d'avoir favorisé le Groupe Tanguay pour la location du Colisée. Il déplore que l'on ne soit pas préoccupé des amateurs pour le choix de l'équipe.

«Ils auraient dû être consultés compte tenu de la rivalité entre Québec et Montréal», dit le conseiller Réjean Gignac. Pour le chef de l'opposition, Gérald Poirier, l'administration L'Allier «gère à la pièce, comme le karting, avec des règles du jeu qui ne sont pas claires».

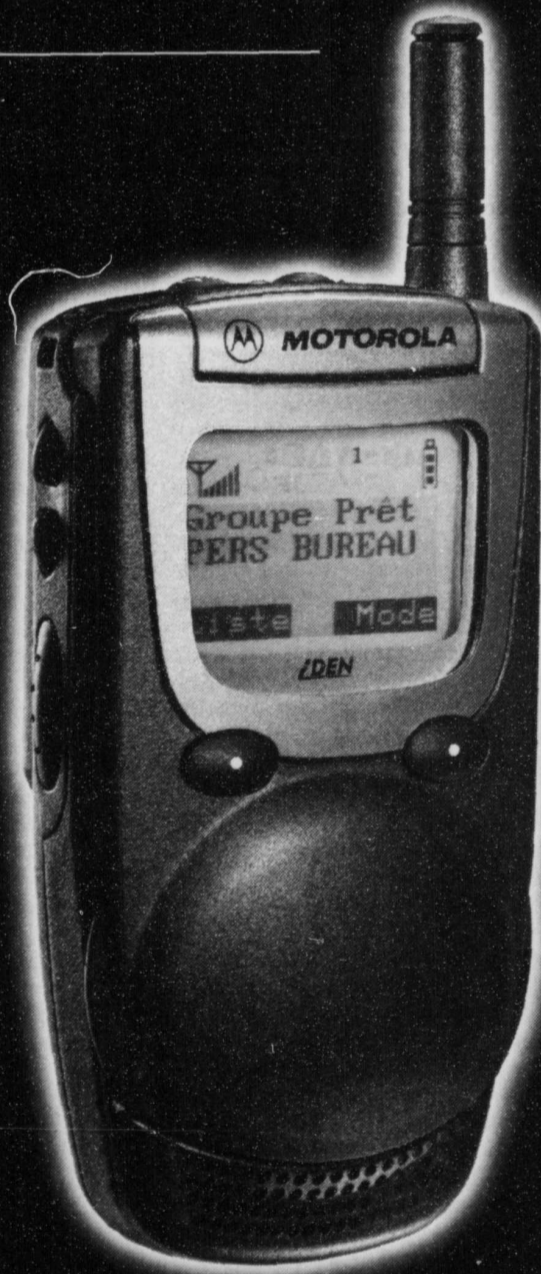
Le maire L'Allier s'est dit très heureux du choix effectué par le groupe d'experts indépendants, affirmant qu'ils avaient eu toute latitude pour faire leurs recommandations et que leur nomination avait été acceptée par les deux groupes en présence.

«Les amateurs n'ont pas à être consultés. C'est pour ça que nous sommes élus. Sinon, on en aurait eu 50% d'un bord, 50% de l'autre. Imaginez si on avait dit qu'on pouvait pas choisir une équipe à cause de l'opposition des gens envers Montréal. Et on aurait perdu 500 000\$ pour ça!», dit-il.

PLACE D'YOUVILLE
Arrêts d'autobus
relocalisés

Les travaux de démolition pour la construction d'un hôtel sur l'îlot d'Aiguillon entraîneront le déplacement d'arrêts d'autobus. Plusieurs arrêts seront relocalisés sur l'avenue Dufferin entre les rues Saint-Joachim et Saint-Jean ou encore entre d'Aiguillon et Richelieu. Les principaux changements touchent les Métrobus 800 et 801 en direction de Beauport et Charlesbourg. Leur terminus sera dorénavant situé à l'angle Dufferin et Saint-Jean, et cela de façon permanente, comme il l'est déjà de l'autre côté de la rue en direction de Sainte-Foy. Quant à la circulation automobile, le sens unique entre les rues Saint-Jean et d'Aiguillon sera inversé vers le nord. La rue Saint-Jean perdra sa voie de stationnement du côté sud entre Dufferin et la place d'Youville. L'avenue Dufferin perd une voie en direction nord entre Saint-Joachim et la rue Richelieu, pour laisser place aux barricades et aux autobus. Enfin, la rue d'Aiguillon deviendra à sens unique vers l'ouest seulement entre les terminus d'Youville et l'avenue Dufferin, perdant ainsi sa voie vers l'est. R.F.

En Formule Mike, les trucs pour aller plus vite sont tous permis.



Passez voir un détaillant Mike près de chez vous!

Lévis

Naviclub
5054, St-Georges
(418) 835-9279

Québec

Communications B V Inc.
670, rue Bouvier
(418) 622-2848

Centre de communications
d'affaires Clearnet
2700, Jean-Perrin, bureau 114
(418) 847-1647

Sainte-Foy

Communications CellWeb
1995, Jean-Talon Sud
(418) 688-6533

Scantech Inc.
450, rue Papin
(418) 653-1772

Telmax

2670, avenue Dalton
(418) 656-1738

St-Jean-Christostome

Expert-Cell Télécom
778, Commerciale
(418) 839-2200

Vanier

Groupe communication 2000 inc.
723, rue Godin
(418) 682-1101

Pendant que votre concurrent parle encore à des boîtes vocales, vous êtes depuis longtemps en Contact Direct avec la personne qu'il faut.

- Contact Direct™ instantané sur simple pression d'un bouton
- Téléphone SCP entièrement numérique
- Téléphone mains libres
- Téléavertisseur alphanumérique
- Réception et réacheminement de télécopies
- Utilisation aux États-Unis au tarif de votre zone d'attache
- Option de temps d'antenne illimitée les soirs et fins de semaine
- Facturation de tous les appels à la seconde, dès la première seconde

Disponible uniquement chez les détaillants Mike™ autorisés. Pour plus de renseignements, ou pour obtenir une démonstration en personne, communiquez avec nous au 1 888 779-MIKE (6453) ou visitez notre site au www.clearnet.com
Durabilité et fiabilité de Motorola™.

©1999 Clearnet Inc. ® Marques de commerce utilisées avec l'autorisation de Clearnet Communications Inc.
Motorola est une marque déposée de Motorola, Inc.



STUPÉFIANTS

Peines avec sursis pour deux femmes

Une jouait les hôtesse et l'autre donnait dans la culture

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Deux femmes, qui ont été impliquées dans le milieu des stupéfiants mais qui affirmaient avoir fait amende honorable depuis leur arrestation et après avoir plaidé coupable, ont bénéficié hier de peines avec sursis.

Il s'agit de deux affaires bien distinctes. Dans la première, Nancy Gariépy, une jeune femme de 23 ans de Château-Richer, a trafiqué de la cocaïne dans le milieu des hôtesse pour le compte de son conjoint. Dans la seconde, Ginette Lapointe, 48 ans, de Deschambault, a fait partie d'une organisation spécialisée dans la culture hydroponique de marijuana.

En juin dernier, les policiers ont trouvé 623 plants dans la maison servant de serre à l'organisation. Depuis ce temps, Ginette Lapointe a repris la vie commune avec son conjoint et elle occupe un emploi de secrétaire à temps plein.

Son avocat, M^r Jorge Armijo, a insisté sur la thérapie que l'accusée a suivie et sur le suivi qu'elle observe depuis. De plus, elle a complètement coupé les liens avec le milieu criminel.

L'accusée a complètement coupé les liens avec le milieu criminel

De son côté, la procureure de la Couronne, M^r Céline Cyr, a fait ressortir que Ginette Lapointe avait elle-même recruté un membre de l'organisation et qu'elle comptait une condamnation en pareille matière. La juge Lucie Rondeau a reconnu que l'accusée a fait des efforts importants pour corriger sa situation personnelle et qu'elle ne représente plus un danger pour la société.

Aussi l'a-t-elle condamnée à une peine de 18 mois avec sursis. Durant cette période, Ginette Lapointe devra effectuer 75 heures de travaux communautaires.

L'avocat de l'accusée a toutefois essuyé une fin de non-recevoir catégorique lorsqu'il est revenu indiquer au tribunal que sa cliente désirait, continuant sa peine de « détention », continuer à faire des voyages avec son conjoint. Comme elle venait de se voir imposer l'obligation de se trouver à son domicile de 23 h à 7 h durant toute sa peine, tout déplacement à l'extérieur devenait illusoire. La juge Rondeau a refusé catégoriquement de modifier quoi que ce soit à sa sentence, rappelant à M^r Armijo qu'il s'agissait d'une peine de « détention ».

En ce qui concerne Nancy Gariépy, elle a reconnu avoir fait quatre transactions de cocaïne dans le milieu des hôtesse. Elle a même été vue transigeant accompagnée de sa fille de trois ans. Elle agissait pour le compte de Carol Lirette, son conjoint et le père de son enfant.

Nancy Gariépy a reconnu avoir effectué quatre livraisons de cocaïne

La jeune femme aussi a affirmé avoir coupé ses liens avec le milieu, y compris avec Lirette. Son avocat, M^r Jean-Louis Lemay, a plaidé qu'elle n'avait pas d'antécédents judiciaires et qu'elle est revenue à un style de vie tout à fait « normal ». En contrepartie, M^r Cyr a souligné la profonde implication de Nancy Gariépy dans le réseau dirigé par Lirette, plusieurs choses, dont des téléavertisseurs et une automobile, ayant été mises au nom de la jeune femme.

La juge Rondeau lui a imposé une peine de neuf mois avec sursis. Durant cette période, elle devra effectuer 60 heures de travaux communautaires. Elle devra se trouver chez elle entre 23 h et 7 h et s'abstenir de se trouver dans les débits de boisson, y compris les restaurants après 20 h.

UNIVERSITÉ LAVAL



L'ancien syndicaliste a maintenu son auditoire en haleine.

Chartrand donne un cours de socio aux futurs profs

ANNE-MARIE VOISARD
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Ils étaient une centaine, presque tous des futurs enseignants, à s'être déplacés pour entendre le syndicaliste Michel Chartrand. Aussi fougueux qu'imprévisible, comme d'habitude. C'est le professeur Alain Massot qui a donné le ton en disant que son cours, « éducation et milieux défavorisés » est mal nommé. Il faudrait plutôt parler d'« exclusion ».

Le prof a renchéri en ajoutant que « même l'université est en train de devenir un milieu défavorisé ». Il en veut pour preuve, « la rationalisation budgétaire » qui l'a empêché d'enregistrer la conférence d'hier midi, au pavillon de Koninek.

Pour ce qui est de son cours, il soutient que l'appellation avait du sens à l'époque où on vivait dans une société d'abondance. L'égalité des chances en éducation est « illusoire », à son avis, si elle n'existe pas « au préalable ou simultanément dans la société ». D'où la nécessité de « politiques sociales directes ». Ça se traduit par le « revenu universel » ou, comme dit Michel Chartrand, « de citoyenneté ».

DANS LE VIF

À 82 ans, celui qui a fait campagne dans Jonquière comme candidat indépendant, est très bien capable encore de tenir son auditoire en haleine, même de le provoquer.

Une étudiante observe que les syndicats ont perdu du pouvoir. Il lui répond par une question : « Comment ça se fait que la jeunesse est assise sur son cul? Faudrait-il mâcher votre steak? » Piqué au vif, quelqu'un réplique : « On est trop pauvres pour en manger. »

Souvent drôle, parfois tragique, lorsqu'il réfère aux « vieux qui ont le malheur de mouiller leur

pyjama ou leur jaquette » ou à ceux qui ne mangent pas assez vite. Là, il tire une seringue de sa poche, pour montrer comment on s'y prend pour régler le problème. A suivi un grand moment de silence dans l'amphithéâtre.

Un « stie » suivi d'un éclat de rire détend l'atmosphère. Michel Chartrand passe aux caisses pop.

« La plus grosse bâtisse après l'église. Et elle va être bientôt vide comme elle. Il fait un détour par Havre-Saint-Pierre. « Surveillez vos statues : elles peuvent disparaître », qu'il dit aux gens lâbas. « Le gouvernement a bien vendu le Mont Sainte-Anne. »

La Place des Arts, à cause des billets à 40 \$, devient la Place des Autres. Lise Bissonnette et sa « bibliothèque de 70 millions \$ », rebaptisée « la très grande bêtise », est écorchée au passage. « C'est des livres qu'il faut, pas des contrats aux entrepreneurs. » Richard Desjardins s'attire, lui, tous les éloges, avec son film *L'erreur boréale*, sur le « saccage » de nos forêts.

Quant aux politiciens, eh bien !, ils sont traités de tous les noms. Entres autres de « gang de bouffons » et de « mouches à feu détestables ».

Ainsi de suite, pendant presque deux heures. Michel Chartrand est intarissable. Ce midi, il s'adressera aux étudiants du cégep Garneau.

Des proches de Farago devront payer une vieille dette

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Un couple de Lac-Beauport, qui s'était engagé comme caution, est condamné à rembourser un prêt contracté par le défunt Johnny Farago, son « fils spirituel ».

En 1991, le chanteur avait emprunté l'argent de son cousin, un comptable agréé qui pratiquait à Mont-Laurier. Cet hiver-là, Johnny Farago (Jean-Yves de son véritable prénom) et sa conjointe partagent un logement en Floride avec Phébé Béland et Marius Barette. Ceux-ci étaient devenus en quelque sorte les parents spirituels de Farago à la suite du décès de son père et de sa mère lorsqu'il était adolescent.

En février, le chanteur informe son cousin, Robert Béland, qu'il a un urgent besoin de 35 000 \$. « On va me casser les deux jambes si je ne rembourse pas 35 000 \$ », dit Johnny Farago au comptable de Mont-Laurier. Ce dernier indique qu'il peut trouver l'argent mais qu'il faudra une caution.

Farago avait seulement besoin d'une caution

La garantie consistera en une hypothèque de premier rang sur la propriété de l'oncle Marius Barette, à Lac-Beauport, quoique, dans les faits, l'hypothèque n'est jamais obtenue.

En avril 1992, Farago informe le prêteur qu'il lui est impossible de rembourser le plein montant du capital. Les parties s'entendent alors sur des versements mensuels durant une période additionnelle de trois ans. L'année suivante, toutefois, le chanteur accuse de sérieux retards dans le remboursement de sa dette. D'après la preuve entendue par le juge Michael Sheehan, Farago déclare à son cousin qu'à titre d'imitateur d'Elvis, il a beaucoup de contrats devant lui à l'occasion du 20^e anniversaire de la mort du King. Malheureusement, le 31 juillet 1997, Farago lui-même décède, note le juge Sheehan. Une mise en demeure à la succession est demeurée vaine. D'où la poursuite contre le couple. Or, l'homme et la femme prétendent qu'au moment du contrat, ils n'étaient pas aptes à s'obliger. Ils soutiennent que M^r Barette était sous les soins d'une psychologue et prenait des médicaments, tandis que M. Barette était sourd et sans prothèses. Ils prétendent en outre que le cautionnement s'est éteint lorsqu'une nouvelle entente a été négociée, en avril 1992.

Le juge Sheehan ne retient aucune de leurs prétentions : « Ils comprenaient la nature de leur engagement, l'objet de leur engagement ainsi que chacun des éléments essentiels de leur engagement. Le document signé est facile à lire et ne comprend aucune ambiguïté. » Le tribunal considère qu'il n'y a pas eu de nouvelle entente, en 1992. Le prêteur a accordé une prorogation du terme accordé à l'origine et ceci n'a pas pour effet de décharger la caution.

SUSHI 1\$

MERCREDI SOIR AVIATIC CLUB
Gare du Palais
Rés.: 522-3555

MARLIN
CHEVROLET-OLDSMOBILE inc.
2145, Jean-Talon Sud, Québec
688-1212

URGENT 3.9%
CAVALIER 99
222 et 4 portes

Location 36 mois, 60 000 km, transport et préparation inclus, taxes en sus.

Comptant	Mensualité
0\$	243\$
1211\$	208\$
2261\$	178\$

Offre valide jusqu'au 31 mars 1999

Tunique 250\$
Robe 325\$

Aussi disponibles:
Jupe 195\$
Pull ras-du-cou 195\$

Coloris:
Ciel + blanc,
Beige pâle + blanc

JE SUIS UNIQUE

RODIER

Place Ste-Foy
656-4350
Propriétaire: Danielle Morali

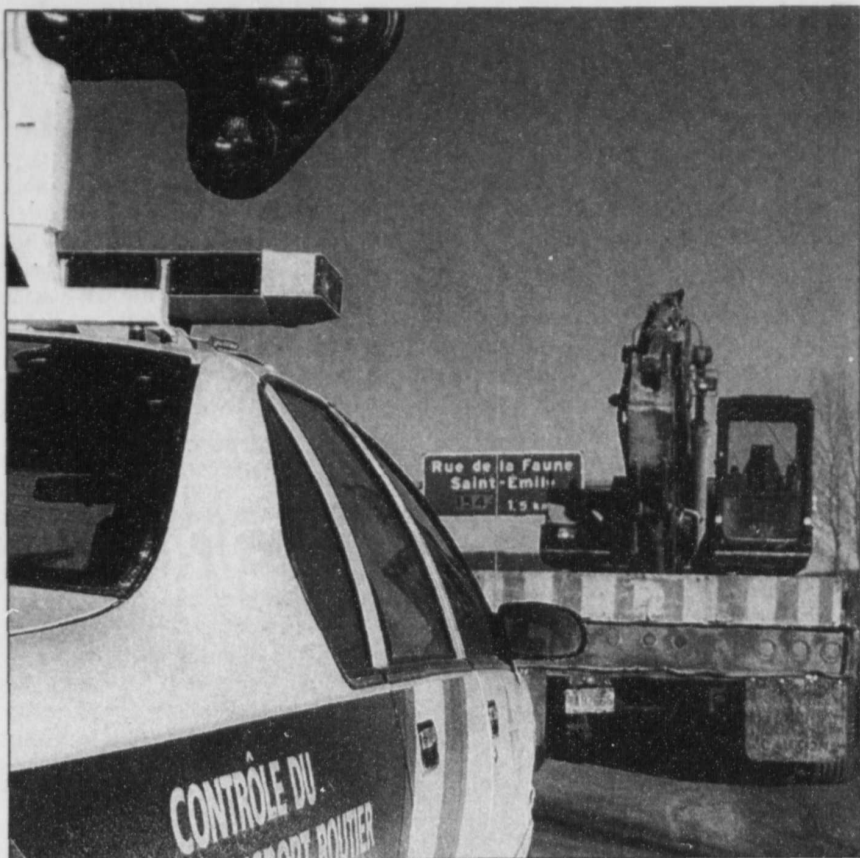
PARIS
DEVERNOIS

Veste tricot marine 375\$

JE SUIS UNIQUE

Boutique
Danielle Morali
Place Ste-Foy 656-9141

30 ans d'expérience, 9 conseillères en mode, 2 couturiers à votre service



Au moment de l'opération hier, sur le boulevard Talbot.

RÉSERVE DES LAURENTIDES

Trois véhicules retirés de la route

Quatre conducteurs étaient au volant depuis plus de 15 heures

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Les contrôleurs routiers de la Société d'assurance automobile du Québec ont mené une vaste vérification des véhicules lourds circulant dans la réserve faunique des Laurentides, hier.

Les contrôleurs se sont postés toute la journée à la hauteur de Notre-Dame-des-Laurentides, du côté sud, et à Hébertville et près de Chicoutimi, du côté nord.

Les résultats partiels de l'opération pour le secteur de Québec, en milieu de journée, faisaient état du retrait de

la circulation de trois camions, en raison du danger qu'ils représentaient pour la sécurité routière.

Le système de direction, les freins, et l'éclairage arrière des freins étaient en cause.

Quatre conducteurs ont reçu un avis pour avoir dépassé le nombre d'heures de conduite et de travail autorisé. Celui-ci est fixé à 15 heures par période de travail.

Enfin, deux avis d'infraction ont été remis pour des véhicules en surcharge.

Les résultats complets de l'opération seront rendus publics aujourd'hui.

50 % des véhicules ciblés et inspectés étaient des dangers publics

« Les véhicules lourds interceptés étaient ciblés, en ce sens que seulement ceux qui, à l'œil, laissaient présager qu'ils étaient en mauvais état, étaient dirigés vers le centre de contrôle par les patrouilleurs, affirme Roger St-Laurent de la SAAQ. De ce fait, nous ne pouvons affirmer que les résultats de l'opération constituent un portrait de l'ensemble du parc de véhicules lourds. »

Les réparations des six véhicules lourds dangereux devaient être effectuées sur place, sinon, les camions étaient remorqués. « Suite à la vérification mécanique complète, les six véhicules non conformes ont été retirés de la circulation sur-le-champ », poursuit M. St-Laurent.

La douzaine de véhicules interceptés présentait aussi une trentaine de défauts mineurs sur leurs systèmes de freins. Onze avis de 48 heures ont été émis. « Que la moitié des véhicules ciblés et interceptés présentent une défektivité majeure sur leurs systèmes de freins constitue une situation problématique », com-

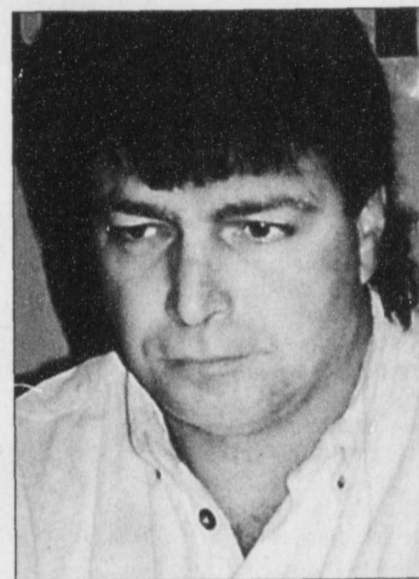
« OPÉRATION FREINS » À CABANO

La moitié des camions interceptés étaient des dangers publics

On n'a vérifié que des véhicules qui semblaient louches au premier coup d'œil

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ CABANO — « L'opération Freins » menée ces jours derniers au Centre de contrôle routier de Cabano par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a donné des résultats alarmants. Des 12 véhicules ciblés et interceptés, la moitié présentaient des défektivités majeures sur leurs systèmes de freins et constituaient un réel danger pour la sécurité routière.



Le porte-parole du syndicat des camionneurs (SNTR-CSN), Mario Thibeault.

ment M. St-Laurent. D'autres opérations du genre sont prévues.

BESOIN DE MOYENS

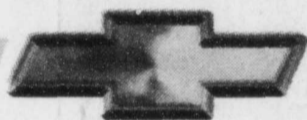
De passage à Rivière-du-Loup, le

vice-président de la CSN, Roger Valois, qui mène campagne pour regrouper et syndiquer l'ensemble des camionneurs, a tenu des propos inquiétants. « Il n'y a pas un camionneur qui est entièrement légal. Les chauffeurs travaillent dans des conditions indécentes. »

Le porte-parole du syndicat des camionneurs, qui exerce lui-même ce métier, Mario Thibeault, tenait le même discours. « Nous n'avons pas de moyens. Je ne dis pas que c'est correct de rouler dans cet état. Nous aimerions cela entretenir nos camions. Mais, par exemple, pour faire une vérification complète des freins, qui sont maintenant électroniques, il faut être deux. Un qui regarde sous le camion et un autre au volant. Comment voulez-vous que les chauffeurs la fassent tout seul? »

M. Thibeault en a aussi contre les contraventions remises, souvent aussi dispendieuses que la réparation à effectuer. « Nous ne sommes pas millionnaires. On dit que nous sommes bien payés, mais faites 100 heures par semaine et vous aurez aussi un bon salaire. »

« Chaque matin lorsque j'ouvre le journal, j'y vois toujours un accident impliquant un camion lourd. Je suis certain que cela est relié aux conditions de travail des camionneurs. Il est grand temps qu'ils soient mis directement à contribution et s'engagent personnellement sur les questions propres à leur avenir », conclut M. Valois. Déjà 1300 camionneurs ont adhéré au Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN).



Maxi personnalité. Mini prix.

1,9%
financement à l'achat**
jusqu'à 48 mois

La VENTURE de Chevrolet

Maxi pratique.
Multiples possibilités d'aménagement intérieur pour 7 personnes.



Maxi puissance.
Moteur V6 de 3,4 litres développant 185 chevaux, boîte automatique 4 vitesses.

Maxi ouverture.
Porte latérale coulissante.

Maxi sono.
Radiocassette AM/FM stéréo.

Maxi contrôle.
Verrouillage des portes et rétroviseurs chauffants à commande électrique.
Volant inclinable. Climatiseur.

Maxi sécurité.
Sacs gonflables côté conducteur et passager types latéraux et frontaux.
freins antiblocage aux quatre roues.

Comptant	Mensualité
0 \$	368 \$
1 651 \$	318 \$
4 016 \$	248 \$



248 \$ /mois*
location 36 mois

La Venture 1999. Devenir parents, c'est avoir à faire face à davantage de responsabilités. Dorénavant, le moindre coup de pouce est le bienvenu. Voilà pourquoi sa personnalité très flexible la rend vite très attachante. Tout ça avec le plein en équipement de série et surtout à mini prix.

L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1999 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif. * Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) (voir tableau). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 425 \$ et première mensualité exigée à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12 ¢ du km après 60 000 km. **Taux de financement à l'achat de 1,9% jusqu'à 48 mois ou 3,9% de 49 à 60 mois. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez www.gmcanada.com



La Venture. La Maxi Mini Van.

CHARLEVOIX-MONTMORENCY

Réclamation de 350 000\$ contre la Société promutuel

DENIS GAUTHIER

Collaboration spéciale

BAIE-SAINT-PAUL — Déjà bénéficiaire d'une injonction interlocutoire, un agent d'assurance de Château-Richer, Herman Poulin, vient de déposer devant la cour supérieure une demande d'injonction permanente assortie d'une réclamation de 350 000\$ contre son ancien employeur, la Société promutuel Charlevoix-Montmorency.

M. Poulin allègue qu'en dépit de l'ordonnance de la juge Danielle Blondin, rendue en cour supérieure en décem-

bre 1997, les mandataires de la coopérative n'ont jamais cessé de solliciter sa clientèle pour leur offrir les produits de l'assureur.

DEPUIS 1966

L'affaire remonte à 1996 quand Les Coopérants ont annoncé qu'ils mettaient fin à leurs activités. M. Poulin, un agent de 14 années d'expérience, a alors cherché un nouvel assureur pour ses clients. Avec un chiffre d'affaires de 400 000\$ annuellement il a joint les rangs de Promutuel Charlevoix-Montmorency.

Le contrat qui liait les parties pour une année devait se renouveler automatiquement, sauf sur avis de résiliation deux mois avant l'échéance. M. Poulin croyait bien travailler une deuxième année avec la coopérative quand 30 jours après l'échéance il a reçu un avis à l'effet que ses services n'étaient plus requis.

L'assureur de Château-Richer prétend avoir été spolié, l'assureur mettant fin à son contrat dans l'espoir de conserver sa clientèle sans avoir à lui verser les 50 000\$ de commissions qu'il touchait annuellement. Le juge

Blondin lui a donné raison en interdisant à Promutuel et ses représentants d'entrer en communication et de solliciter ses clients.

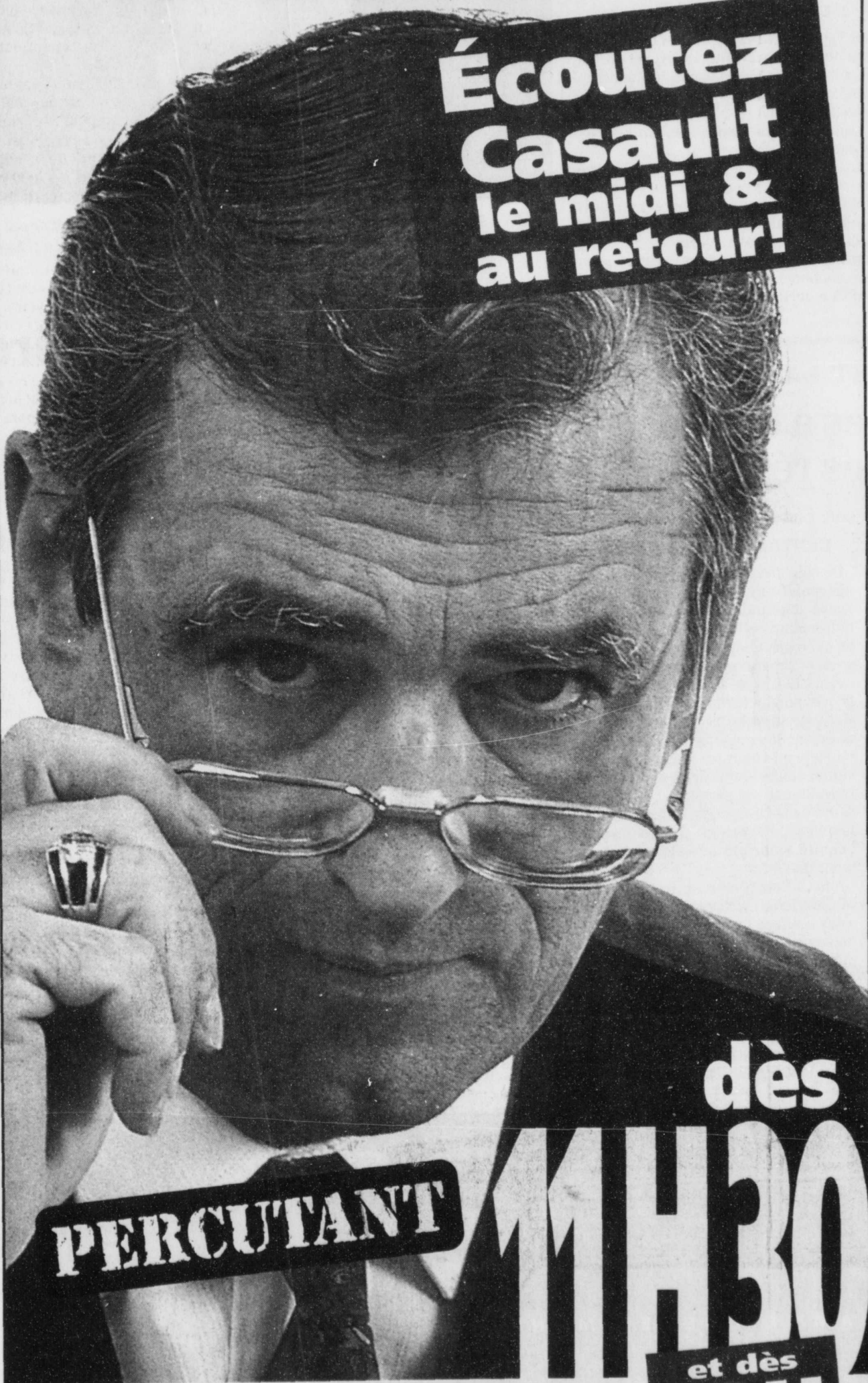
INJONCTION PERMANENTE

Dans la demande d'injonction permanente déposée la semaine dernière, l'agent d'assurance allègue que la coopérative a fait fi du jugement de

première instance et qu'elle a proposé à ses clients divers aménagements à leurs polices. L'homme demande à la cour de lui accorder 285 000\$ à titre de dommages et intérêts pour les pertes encourues à son chiffre d'affaires et 50 000\$ en dommages exemplaires pour les efforts supplémentaires qu'il a dû consentir afin de protéger sa clientèle.

Il voit plus loin que la nouvelle

Écoutez Casault le midi & au retour!



PERCUTANT

dès 11H30

et dès 16H

CHRC 80

RADIO MÉDIA

un regard neuf sur Québec



www.chrc.com

PRÉMONT FORGUES déménagement



Recherchez les étiquettes rouges

Et obtenez un rabais supplémentaire de



sur fourrures, cachemire, alpaga et laine, agneau retourné, cuir, pelisse. Sélection de chapeaux, bandeaux et boas de fourrure.



12 MOIS SANS INTÉRÊT*
sur tout achat de 799\$ et plus

* Sujet à vente préalable, ne s'applique pas aux ventes antérieures

PRÉMONT FORGUES

FOURRURES • MANTEAUX

PLACE DE LA CITÉ • SAINTE-FOY 654-3660

Fermé le dimanche

LE QUÉBEC LE CANADA

ORPHELINS DE DUPLESSIS

Un drame connu aux 4 coins du monde

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le drame vécu par des «orphelins de Duplessis» commence à trouver des échos hors du Québec.

La semaine dernière, le *New York Times* y a consacré un long article. Deux témoignages à propos d'abus physiques et sexuels sont exposés. Le climat religieux du Québec des années 1940 et 1950 est mis en évidence. Le prestigieux quotidien mentionne que Québec a vu son offre d'indemnisation rejetée par le comité des orphelins de Duplessis.

Or, dans son édition du 28 février, le non moins réputé *London Sunday Times*, en Angleterre, s'attarde aussi sur le sujet. Le journal londonien, tirant à plus d'un million d'exemplaires, rapporte que «des Soeurs sont accusées d'avoir réduit à l'esclavage des «enfants du péché»».

Le reportage indique que 3000 jeunes furent faussement désignés comme souffrant de maladies mentales, dans des orphelinats «dirigés par l'Église catholique romaine». Il fait état, entre autres, d'un cas, une femme qui a subi divers sévices lorsqu'elle a séjourné à l'hôpital psychiatrique de Saint-Julien. Environ 40 ans plus tard, des orphelins demandent des excuses et des compensations, souligne le journal, en précisant que le Protecteur du citoyen fait pression sur Québec pour le versement d'indemnités.

La presse électronique américaine s'intéresse aussi au dossier, ont mentionné le Protecteur du citoyen et le Comité des orphelins. L'émission *Date Line*, du réseau NBC, a pris contact pour réaliser des entrevues, durant le mois de mars. «J'ai été approché, il y a une semaine, a confirmé M.

Jacoby. J'ai dit "oui". Je n'ai rien à cacher.

«Je pense qu'il y a de quoi s'inquiéter, a poursuivi le Protecteur du citoyen. Il est évident que ça va donner une image très négative, au Québec. C'est pour cela que je souhaite que le gouvernement prenne une autre décision dans les meilleurs délais.» M. Jacoby ne serait pas surpris que d'autres médias prennent le relais «parce que, quand ça commence, ça commence, malheureusement.»

Carlo Tarini, du Comité des orphelins, a confirmé avoir été approché par *Date Line*. À son avis, c'est signe que l'opinion internationale se sensibilise à une cause défendue depuis sept ans, au Québec. Et il y a matière à intéresser les journalistes américains, a-t-il suggéré. «On parle du cas de 3000 orphelins abusés. Selon nos informations, c'est le nombre le plus important d'abus, en Amérique du Nord.»

DES EXCUSES

Le ministre Robert Perreault a refusé de se montrer alarmiste face à l'intérêt des médias étrangers. «C'est normal que cette situation soit connue. Les excuses du Québec, je l'espère, seront aussi connues. Que son gouvernement ait fait publiquement des excuses alors que bien d'autres gouvernements n'ont jamais posé de gestes semblables, j'espère que ce le sera aussi.

«La vérité a ses droits, a expliqué le ministre québécois des Relations avec les citoyens. On ne peut pas la cacher. Et on ne la cache tellement pas que c'est premier ministre lui-même qui, en pleine Assemblée nationale, l'a reconnue et a présenté au nom du Québec ses excuses.

«J'ai lu sur la situation en France et dans d'autres pays. Le Québec n'a pas le monopole de la vertu. Mais il a pas non plus le monopole d'une certaine façon de faire», qui a conduit à des abus.

JOURNÉE DU 8 MARS SUR L'ÉQUITÉ ET LA PAUVRETÉ

Québec veut pousser les femmes à des postes décisionnels dans toutes les régions

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

Ce 8 mars, Journée internationale des femmes, aura été l'occasion, au Québec, d'aborder différentes revendications des femmes, touchant entre autres les garderies, l'équité salariale et la pauvreté.

La ministre responsable de la Condition féminine au Québec Linda Goupil a profité de la Journée du 8 mars pour annoncer qu'elle implanterait, dès avril, un programme visant à promouvoir la présence des femmes à des postes décisionnels aux paliers local et régional, dans toutes les régions du Québec.

Intitulé «À égalité pour décider», ce programme d'aide financière sera doté d'un budget de 1 million \$ par an.

Partout au Québec, surtout devant les centres de décisions politiques et juridiques, ont eu lieu des marches et des rassemblements. Nombreuses aussi sont celles qui ont choisi la voie de causeries, de spectacles, de gestes symboliques destinés à souligner un aspect particulier des besoins des femmes en 1999.

Le bureau du premier ministre Lu-

cien Bouchard, à Montréal, a reçu la visite de quelques mères et fillettes, venues lui porter des roses.

Le pain et les roses sont devenus le symbole des revendications des femmes; les roses signifiant la non-violence et le pain, le partage de la richesse.

Une employée du bureau du premier ministre est venue cueillir le bouquet et entendre les revendications touchant les garderies. Au nom d'une petite coalition de parents et professionnels, M^{me} Teresa Kozina a demandé plus d'espaces dans les garderies, un nombre d'enfants moindre pour chaque travailleuse et des normes limitant le bruit.

Depuis Québec, le premier ministre Lucien Bouchard a transmis son traditionnel message, rappelant aussi qu'il n'y a jamais eu autant de femmes élues à l'Assemblée nationale, soit 29 sur 125 députés.

«La place occupée par les femmes dans les domaines sociaux, économiques, culturels et politiques, aujourd'hui, constitue une force exceptionnelle pour le modèle québécois. La présence de celles-ci au centre des décisions est un apport incontestable à la qualité des débats qui façonnent l'avenir du Québec», a déclaré le pre-

mier ministre du Québec.

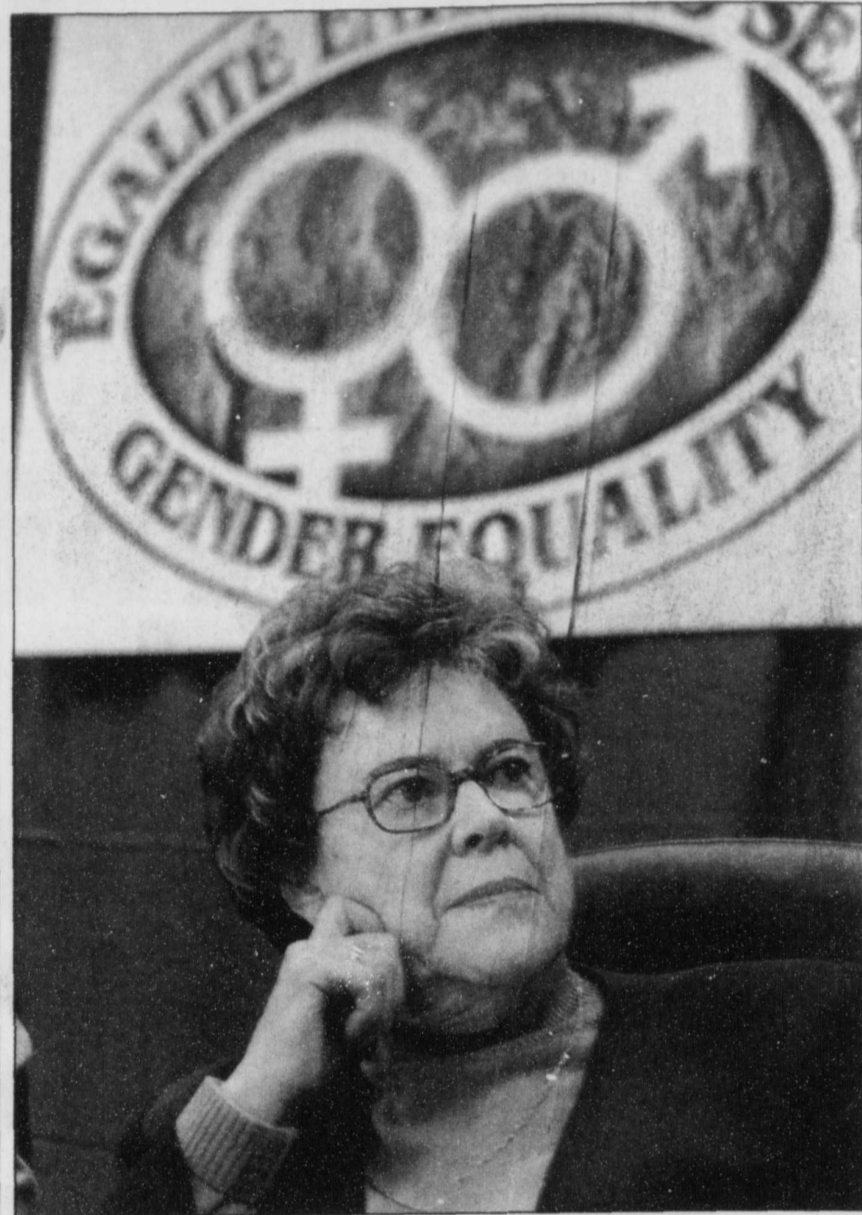
CENTRALES SYNDICALES

Du côté des centrales syndicales, les dirigeants ont rappelé les principales luttes d'actualité des travailleuses, notamment celle sur l'équité salariale, celle des téléphonistes de Bell Canada et des travailleuses en garderie.

À la CEQ, la présidente Lorraine Pagé a plaidé en faveur de l'équité salariale, autant pour le personnel féminin de la fonction publique fédérale et provinciale que pour les femmes qui travaillent dans l'entreprise privée et les travailleuses en garderie. Les professeurs de la CEQ, majoritairement des femmes, négocient présentement l'équité salariale avec le gouvernement Bouchard.

À la CSN, la première vice-présidente Claudette Carbonneau a noté que «des milliers de travailleuses sont à nouveau au front cette année, reprenant le flambeau de celles qui, avant elles, l'ont fait pour la reconnaissance de la valeur du travail des femmes».

La CSN avait organisé, hier, une «tournee de solidarité» pour épauler les travailleuses qui luttent pour améliorer leurs conditions de travail.



M^{me} L'Heureux-Dubé, qui a formé des magistrats en Inde, témoignait de son expérience lors d'une activité de la Journée internationale des femmes, à Ottawa.

La juge l'Heureux-Dubé n'a plus rien à dire sur le juge McClung

■ OTTAWA (PC) — La juge de la Cour suprême du Canada, Claire L'Heureux-Dubé, n'a pas l'intention de répliquer au juge albertain qui l'a attaquée publiquement il y a une semaine et demie.

La juge a refusé de faire tout commentaire aux journalistes qui la pressaient de réagir aux propos du juge John McClung, de la cour d'appel de l'Alberta. «Je suis désolée, il n'y en aura pas», a-t-elle dit, hier, en ajoutant qu'elle ne traiterait jamais publiquement de cette affaire.

M^{me} L'Heureux-Dubé participait à une activité de la Journée internationale des femmes, qui avait pour thème la violence faite aux femmes. La juge avait été invitée à faire part de son expérience en Inde, où elle a offert conseil et formation aux magistrats du pays.

Présente à l'activité, la ministre du Développement international et de la Francophonie, Diane Marleau, a brisé le silence que le gouvernement Chrétien avait jusqu'alors manifesté dans cette controverse.

«C'est un peu triste de voir des choses comme cela. (...) Je crois que nous avons fait du progrès avec nos juges et que nous devons continuer à y travailler», a-t-elle ajouté.

Dans une sortie publique sans précédent dans l'histoire juridique canadienne, le juge albertain McClung s'en est pris, il y a une semaine et demie,

dans une lettre ouverte, à la juge L'Heureux-Dubé parce qu'il n'a pas apprécié les arguments qu'elle avait avancés pour casser un jugement de la cour d'appel de l'Alberta, qui acquittait un homme d'Edmonton dans une affaire d'agression sexuelle sur une femme de 17 ans. Il avait poussé un cran plus loin en soutenant que l'attitude de la juge expliquait sans doute pourquoi les suicides chez les hommes sont élevés au Québec.

Le Conseil canadien de la magistrature a été saisi de plusieurs plaintes au sujet du juge McClung, et devrait bientôt décider s'il ouvrira une enquête.

Hier, M^{me} L'Heureux-Dubé a eu droit à un appui inattendu: un juge de la cour d'appel fédérale de la Californie, Alex Kozinski, une figure controversée dans le monde juridique américain, a affirmé dans une lettre ouverte au quotidien *The National Post* que celle-ci avait eu raison, dans son jugement, de dénoncer les stéréotypes sur les femmes véhiculés par la cour d'appel de l'Alberta.

Pour le juge Kozinski, M^{me} L'Heureux-Dubé a fait son «devoir» qui était de dénoncer l'attitude du juge McClung.

PROGRAMME QUÉBEC-MONDE

Vous voulez demeurer dans la course. Maintenir votre longueur d'avance.
Vous êtes à l'affût de nouvelles façons de faire.
À la recherche de moyens novateurs pour conquérir des marchés cibles.
Québec-Monde vous propose de miser sur l'audace,
le dynamisme et la détermination. Mettez sur un nouveau diplômé,
qu'il soit déjà à votre emploi ou non!

Pour en savoir plus au sujet du programme Québec-Monde, visitez le site Internet du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, à l'adresse suivante : www.mic.gouv.qc.ca

ou appelez au (418) 691-5981 ou au (514) 499-2159, si vous êtes dirigeant d'entreprise; ou au (418) 691-5950 ou au (514) 499-2168, si vous êtes un nouveau diplômé.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie
et du Commerce



Internet Affaires Vidéotron

LES AFFAIRES COMME VOUS LES VOYEZ

Transigez à la Vitesse de la lumière

Les marchés explosent. Votre entreprise grandit. Et pour surfer sur le raz-de-marée de la mondialisation, Vidéotron vous offre bien plus qu'une avance technologique. Services d'accès, création de sites, hébergement, service de sécurité et tout le support nécessaire pour conquérir le monde. Internet Affaires Vidéotron. Plus vite en affaires.

**INSTALLATION
GRATUITE**

**12^e MOIS
GRATUIT***

**JUSQU'À 1395\$
D'ÉCONOMIES
SELON LE
SERVICE**

Pour profiter de cette offre, composez le

1 877 380-4666

www.affaires.videotron.com



Vidéotron
Réseau d'affaires

*Certaines conditions s'appliquent. Vidéotron Réseau d'affaires est une désignation de Vidéotron Télécom (1998) ltée.

Le Curateur public sort de Montréal

MICHEL HÉBERT
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Le Curateur public donnera un coup de barre à sa gestion afin de replacer au centre de sa mission les personnes inaptes, placées sous sa responsabilité.

Les personnes inaptes de nouveau au centre de sa mission

La réforme annoncée hier par le gouvernement s'appuiera sur trois principes : la protection de la personne, le financement adéquat des activités du Curateur public et l'établissement de mesures assurant l'imputabilité des gestes posés par le Curateur public.

« C'est un virage radical pour la protection de la personne », a déclaré le ministre des Relations avec les citoyens, Robert Perreault, en conférence de presse, à Québec, hier.

Pour prendre ce virage, le Curateur public embauchera 120 personnes et

se verra octroyer des crédits additionnels de 10 millions \$.

Durement critiqué par le Protecteur du citoyen et le Vérificateur général en 1997 et 1998, cet organisme doit veiller au bien-être de 41 957 personnes vivant sous un régime de protection privé ou public. Elles sont souvent âgées, incapables de gérer leurs biens et d'assumer les responsabilités de la vie quotidienne.

Au fil des ans, des « déficiences importantes » ont été observées dans les activités du Curateur public qui s'occupait plus facilement des biens que du bien-être de ses pupilles.

Centralisée à Montréal, la gestion du Curateur public était forcément lointaine pour la grande majorité des gens sous curatelle.

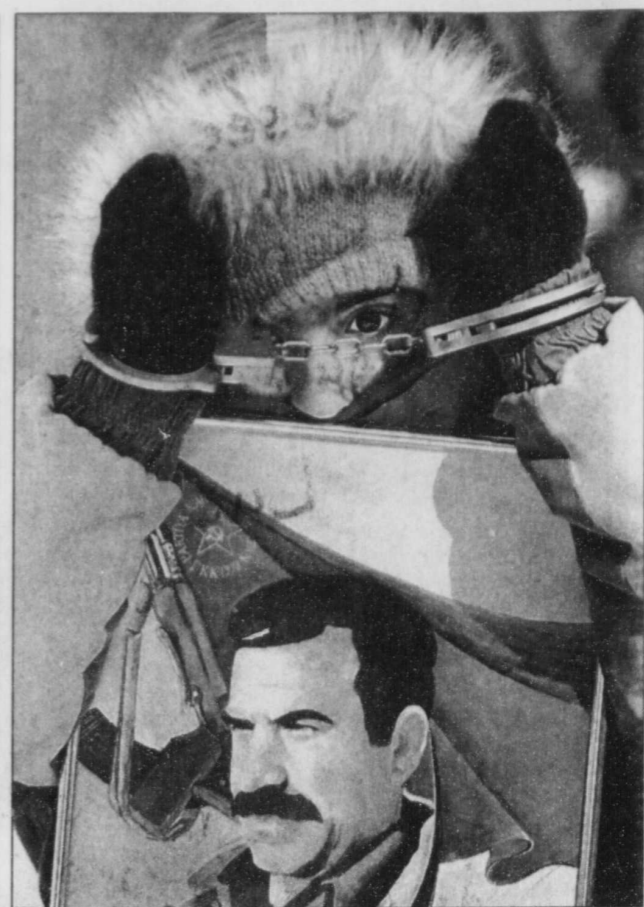
La réforme lancée hier corrigera cette situation en dotant les bureaux de Laval, Longueuil et de Québec d'équipes multidisciplinaires chargées d'in-

tervenir dans des établissements ou des localités où le nombre de personnes sous curatelle le justifie. Les points de service de Trois-Rivières, de Chicoutimi et de Sherbrooke seront renforcés.

Le ministre Perreault a précisé que 300 des 400 membres du personnel du Curateur public seront en relation directe avec les personnes dont ils ont la responsabilité.

Le Curateur public évoluant presque en marge du gouvernement, le principe de l'imputabilité n'y était pas très vivace. Dorénavant, l'organisme devra rendre des comptes à l'Assemblée nationale où ses crédits budgétaires seront approuvés. De plus, le Vérificateur général agira à titre de vérificateur externe et passera au crible la gestion de cette institution depuis longtemps décriée.

« Je pense que les orientations sont prises et que les moyens sont à la disposition du Curateur pour qu'il puisse assumer sa mission », a conclu le ministre.



Un jeune Kurde, symboliquement bâillonné et menotté, avec son image du leader Abdullah Ocalan, participait à la manifestation de Montréal hier.

200 Kurdes manifestent dans la paix et sous haute surveillance

MONTRÉAL (PC) — Environ 200 personnes, hommes, femmes et enfants, ont manifesté pacifiquement, hier à Montréal, en faveur de la cause des Kurdes.

Ces 200 manifestants ont également souligné leur appui aux 13 Kurdes qui sont emprisonnés à Montréal, à la suite de la violente manifestation du 19 février devant le consulat d'Israël, au cours de laquelle un policier avait été gravement blessé à un œil.

Les manifestants se sont réunis sur l'heure du midi, devant le palais de justice et les bureaux du premier ministre Lucien Bouchard, à Montréal, surveillés de près par les policiers, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

En plus des slogans « libérez nos camarades » et « justice pour les Kurdes », ils ont brandi un drapeau et des pancartes, sur lesquelles on pouvait lire « long live Kurdistan » et « votre silence tue les Kurdes ».

Le groupe affirme aussi, dans son communiqué remis à la presse sur place, que « 150 commerces kurdes sont restés fermés », ce 8 mars, pour « protester contre la politique suivie par la police de la Communauté urbaine de Montréal » à l'endroit des manifestants kurdes.

Ces Kurdes réclament toujours la libération, par le gouvernement turc, de leur leader Abdullah Ocalan.

POLICE DE CHAMBLY

Le temps d'une paix Au moins 26 jours pour la conciliation

MONTRÉAL (PC) — Les 76 policiers de la Sûreté du Québec à l'égard desquels des plaintes en déontologie ont été portées par des policiers de Chamblay, à la suite de l'opération policière menée à cet endroit le 1^{er} septembre 1994, tenteront de s'entendre à l'amiable avec les plaignants au cours des 26 séances de conciliation prévues ce printemps.

Ces séances dirigées par M^e Serge Fortin, du bureau du commissaire à la déontologie policière, se tiendront à Montréal du 19 avril au 28 mai, à huis clos.

Le nombre élevé de policiers de la SQ s'explique par le fait que les policiers de Chamblay ont visé dans leurs plaintes non seulement les policiers exécutants mais également les décideurs à l'origine de leur arrestation, fouille et détention.

Parmi les 76 policiers de la SQ, les plus connus sont sans contredit le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Antonio Cannavino, et Jean Bourdeau, directeur général adjoint aux enquêtes criminelles depuis mars 1998.

Si le conciliateur n'arrive pas à une entente, le dossier retournera à un comité de déontologie, dont les audiences sont publiques. Il y a fort à parier que d'importants efforts seront faits du côté de la SQ pour éviter cette situation.

DEMAIN



Pour éviter les discordes dans votre famille, lisez nos fascicules.

Pour en savoir plus long sur la justice et vos droits, consultez les nouveaux guides « J'ai le droit », une série de huit fascicules publiés dans Le Soleil les samedis et mercredis du 6 au 31 mars. Conservez ces conseils judicieux pour éviter les mauvaises surprises.



Ce mercredi
Votre famille

LE SOLEIL
686-3344 1 800 463-2362

en collaboration avec

Barreau du Québec

CHEZ LES PAQUET, C'EST UNE BELLE HISTOIRE DE FAMILLE

Ca brasse chez les Paquet!

Altima GXE 1999

279\$
par mois

- Moteur 2,4 litres de 150 ch
- Banquette arrière rabattable 60/40
- Climatiseur sans CFC
- Groupe électrique (incluant régulateur de vitesse)
- Transmission automatique à 4 rapports et beaucoup plus...

La vie est une route. À vous d'en profiter.

PAQUET
3580, boul. de la Rive-Sud
838-3838

CHEZ LES PAQUET, C'EST UNE BELLE HISTOIRE DE FAMILLE

Enfants abandonnés



Du verre brisé, des seringues et des médicaments ont été retrouvés dans l'appartement d'une jeune femme de Toronto d'où s'était enfuie une jeune enfant de cinq ans retrouvée alors qu'elle se promenait à l'extérieur pieds nus (voir photo des traces dans la neige). Un autre enfant malade se trouvait dans le logis que la mère absente avait vraisemblablement abandonné pour vaquer à d'autres occupations.

EN BREF

Tel-Aide sur les gangs de motards

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a annoncé hier qu'elle avait mis en place une « ligne ouverte » téléphonique gratuite pour encourager la population à lui fournir des informations sur les gangs de motards. « Nous avons besoin des yeux et des oreilles du public » pour en savoir plus sur des groupes comme les Hell's Angels ou les Rock Machine, a indiqué un porte-parole de la police, Richard Philippe. La GRC veut employer les grands moyens pour démanteler ces bandes, souvent associées au crime organisé et au trafic de stupéfiants à travers le Canada. (AFP)

WAYAGAMACK

Les travailleurs seront fixés en mai

Les travailleurs de la Wayagamack en sauront plus sur leur avenir vers la fin du mois de mai. En effet, selon le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Guy Julien, c'est à ce moment que le comité stratégique mis sur pied par Abitibi-Consolidated remettra son rapport. La compagnie y présentera les options pour rentabiliser sa division trifluvienne. M. Julien a rencontré le directeur général de l'usine, Jean-Luc Pellerin, samedi après-midi. « Ce fut une très bonne rencontre », a-t-il expliqué. (PC)

LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Le bâtonnier prévoit que le Québec continuera d'appliquer la manière douce

HUGUETTE YOUNG
Presse canadienne

■ OTTAWA — Le bâtonnier du Québec Jacques Fournier se dit satisfait des informations préliminaires qu'il a reçues sur les modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

« Chez nous, on a un système qui fonctionne bien avec des méthodes douces, on veut le garder, a-t-il déclaré hier lors d'une entrevue téléphonique. Si les fuites sont exactes, ça rejoint les préoccupations du Barreau et ça rejoint les représentations que j'avais faites à la ministre lorsque je l'avais rencontrée en octobre. »

La ministre de la Justice Anne McLellan déposera jeudi les modifications très attendues au projet de Loi sur les jeunes contrevenants. L'un des points saillants est le durcissement des peines à l'endroit des jeunes, une position qui plaît à quelques provinces de l'Ouest mais qui va à contre-courant des pratiques au Québec.

Le Québec préfère l'insertion sociale à l'incarcération. Cette orientation a fait ses preuves au Québec où le taux de criminalité chez les jeunes est le plus bas au Canada. Dans ce dossier, le Barreau du Québec a plaidé en faveur du maintien du système actuel au

Québec et contre le durcissement des peines. Selon des fuites dans les journaux, le procureur général du Québec aura le choix de ne pas appliquer de peines plus sévères et de maintenir son programme de réinsertion sociale.

« Si je regarde les titres et le contenu, ce qu'on me dit, c'est que le mot d'ordre est flexibilité, a poursuivi M^e Fournier. Flexibilité, si je comprends bien, ça veut dire qu'on continue à faire ce qu'on fait. Je pense qu'on le fait bien. Je comprends qu'il y aura un financement attaché à ça pour nous permettre de faire bien ce qu'on fait alors je n'y vois que des signes encourageants. » Selon les nouvelles mesures proposées, les jeunes de 14 et 15 ans qui auraient commis un crime grave pourraient être jugés devant un tribunal adulte et recevoir une lourde peine qui pourrait aller jusqu'à

l'emprisonnement à vie. Actuellement, cette mesure ne s'applique qu'aux 16 et 17 ans.

Le député bloquiste Michel Bellehumeur a exprimé la crainte que ce durcissement n'influence le contexte québécois.

« Veut, veut pas, un jour ou l'autre, il y aura une influence sur ces jugements-là. Ce n'est pas vrai qu'on va donner x sentence à des jeunes contrevenants pour des crimes similaires dans l'Ouest canadien et qu'au Québec, ça n'aura aucune influence... » M^e Fournier est

d'avis contraire. Selon lui, les méthodes « douces » font consensus au Québec chez les juristes et au niveau du gouvernement. Il ne voit pas pourquoi le Québec changerait de cap.

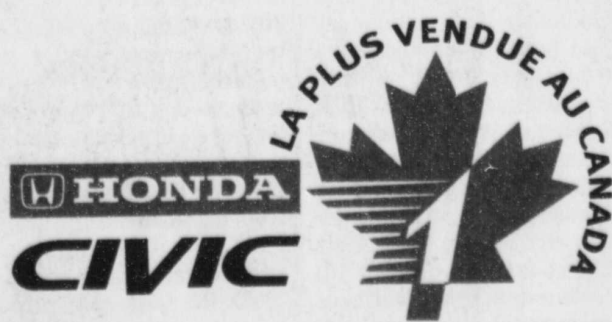
« Chaque procureur général aura le droit d'en faire une politique au niveau de son territoire parce que ce sont les procureurs généraux qui ont l'administration de la justice. Ils décideront s'ils veulent une manière douce ou une manière forte. Ça va être une décision politique. La décision judiciaire suivra le choix qui aura été fait au niveau politique. »

Crime grave : les jeunes de 14 et 15 ans jugés devant une cour pour adultes

LA CIVIC ÉDITION SPÉCIALE

16 900 \$*

Tout équipée et prête à partir.



C'est écrit noir sur blanc. Vous avez besoin d'une voiture... tout de suite. Une voiture fiable, super excitante à conduire et équipée comme pas une : climatisation, déverrouillage sans clé

télécommandé, serrures électriques et, bien sûr, prix exceptionnel. La nouvelle Civic Édition Spéciale. Prenez note qu'elle est offerte maintenant ... mais pas pour longtemps.

COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9 POUR OBTENIR UN CATALOGUE OU L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS.

HONDA

CONÇUE ET CONSTRUITE SANS CONCESSION

*P.D.S.F. de la Civic Édition Spéciale à boîte manuelle (modèle EJ651X). Transport et préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Tous les détails chez votre concessionnaire.

Josée,
Voiture
Kaput!
Besoin d'une
nouvelle.

Luc

Luc,
Toi qui es maniaque
des télécommandes,
profites-en pour
prendre le
déverrouillage
sans clé.

Josée

Josée,
Prends la
climatisation,
tu vas pouvoir
faire ta fraîche!
Ah! Ah!

Luc

Luc,
Sois chez Honda
à 18h, sinon
JE choisis
la couleur.

Josée

IMPOSITION DES FAMILLES À UN REVENU

Le débat référé à un comité

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances Paul Martin a finalement référé au comité des Communes sur les finances la question de l'imposition des familles à un seul revenu, après que le gouvernement libéral eut essayé pendant plus d'une semaine les attaques des députés réformistes à ce sujet.

Aujourd'hui, en Chambre, les députés libéraux devraient rejeter une motion réformiste demandant que « le système fédéral d'imposition soit réformé afin que cesse la discrimination à l'égard des familles à un seul revenu ». Le débat se transportera ensuite au comité des Communes sur les finances, dont le président, le député libéral Maurizio Bevilacqua, a été chargé par le ministre Martin de se pencher sur l'ensemble de la politique d'imposition à l'égard des familles.

Même si moins de 30% des familles canadiennes à deux parents ne comptent que sur un seul revenu, les députés réformistes refusent de lâ-

cher prise sur ce point à la Chambre des communes. Cette histoire avait débuté, il y a 12 jours, par la publication d'une étude de l'Institut C.D. Howe qui estimait que les parents qui demeurent à la maison pour élever leurs enfants sont victimes d'une injustice fiscale qui peut atteindre jusqu'à 4000 \$ par année.

Hier, la députée libérale Hedy Fry, responsable de la situation de la femme au sein du gouvernement fédéral, a pourtant soutenu exactement le contraire en Chambre. Elle a fait valoir que les familles à deux revenus étaient pénalisées d'environ 4000 \$ par année par rapport à celles à un seul revenu. Elle en est venue à cette conclusion en raison des frais de garderie qui s'élèvent, selon elle, à 8000 \$ pour deux enfants.

« Il faut comprendre que lorsque les deux parents travaillent, quelqu'un doit s'occuper des enfants », a-t-elle déclaré à sa sortie de la Chambre des communes.

DISPOSITION DES DÉCHETS TOXIQUES

Ottawa pas pressé de décider

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Ressources naturelles Ralph Goodale affirme que le gouvernement ne décidera pas avant quelques années de la façon de disposer des déchets nucléaires du pays, et qu'il n'a aucunement l'intention de précipiter sa décision.

M. Goodale a nié les informations diffusées à la télévision, reposant sur un document de travail du cabinet, selon lesquelles Ottawa aurait l'intention d'adopter un programme d'enfouissement des résidus nucléaires dans le Nord de l'Ontario.

Le gouvernement n'a pas encore décidé s'il se débarrasserait des déchets toxiques en enfouissant ceux-ci, pas plus qu'il n'a choisi de site à cet effet, a indiqué le ministre à l'extérieur des Communes, hier. La politique gouvernementale actuellement en vigueur « prévoit un processus de consultation très élaboré », a déclaré M. Goodale, précisant que ce processus ne serait pas raccourci, ni la prise de décision accélérée.

Si la solution de l'enfouissement devait être choisie, une évaluation des sites éventuels serait ensuite menée, a-t-il ajouté.

Un comité environnemental dirigé par Blair Seaborn a consacré près de 10 ans à l'étude du

concept de l'enfouissement des résidus toxiques, parvenant à la conclusion que cette solution était réalisable, d'un point de vue technique, mais qu'elle ne récoltait pas le soutien du public.

Dans son rapport déposé il y a environ un an, M. Seaborn a recommandé à Ottawa de créer un organisme fédéral chargé de gérer les déchets toxiques et d'entreprendre des consultations additionnelles auprès des autochtones. Il a estimé que cela pourrait prendre environ trois ans.

Le document de cabinet ayant été l'objet d'une fuite, datant d'octobre 1998, semble supposer que l'enfouissement serait la solution adoptée, et que le délai de trois ans était trop long.

Hier, les responsables du ministre Goodale ont indiqué que le document en question n'était qu'un brouillon, rappelant que le gouvernement avait fait connaître son point de vue le 3 décembre, tandis qu'il réagissait au rapport Seaborn.

Ottawa a alors fait savoir qu'il exigerait des producteurs et propriétaires de résidus nucléaires qu'ils forment un organisme de gestion de ces derniers. En plus de devoir examiner les différents moyens d'en disposer, l'organisme devrait payer les coûts des opérations subséquentes.

EN BREF

Des séparatistes en Ontario!

Jaffray Melick, une municipalité du nord-ouest de l'Ontario, se dit d'accord avec le projet de séparer le nord du sud de l'Ontario, pour former une nouvelle province distincte. Une résolution présentée au gouvernement fédéral par l'Association des municipalités du nord-est de l'Ontario a été approuvée à l'unanimité par les membres du comité formé par le conseil municipal de Jaffray Melick pour étudier ce dossier. Elle est maintenant analysée par l'Association des municipalités du nord. La colère gronde dans ces municipalités, où on considère que les autorités provinciales au « sud » ignorent les besoins spécifiques au nord. Des décisions récentes comme la prohibition de la chasse à l'ours printanière ont activé les appétits séparatistes du nord. (PC)

PROJET DE LOI C-55

Les libéraux ferment le débat

Le gouvernement libéral a tiré profit de sa majorité aux Communes, hier, pour imposer la clôture du débat sur le projet de loi C-55 relatif aux magazines, accroissant du même coup l'angoisse déjà ressentie par les représentants au commerce américains. La législation, qui vise à interdire aux annonceurs canadiens d'acheter de l'espace publicitaire dans les éditions canadiennes de magazines étrangers, doit être soumise au vote de la Chambre, ces prochains jours. Néanmoins, le développement survenu hier a pris par surprise les responsables américains du commerce en poste à Washington. Le projet de loi canadien a suscité la colère des autorités américaines, qui ont réagi en brandissant la menace de représailles commerciales pouvant atteindre jusqu'à 350 millions \$, si la législation devait prendre force de loi. Certains observateurs craignent que les États-Unis n'établissent rapidement une liste de cibles économiques canadiennes, incluant le métal, le bois, les textiles et les plastiques. Les députés réformistes maintiennent, eux, que le projet de loi menace des emplois canadiens, le libre-échange de même que les biens, d'une valeur de 1 milliard \$, qui transitent quotidiennement entre le Canada et les États-Unis. (PC)

Les employés de Bell devront voter sur les offres

Les 2400 téléphonistes et les 7600 techniciens devront voter sur les offres de Bell Canada en dépit du souhait contraire de leurs leaders syndicaux. À la suite d'une plainte de Bell, le Conseil canadien des relations industrielles a décidé, dimanche, de forcer le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) à tenir des votes sur les dernières offres patronales. Hier, le SCEP a dit qu'il se conformerait à la décision et que les syndiqués visés tiendraient des votes secrets dans 39 sections locales, au Québec et en Ontario. Le résultat des scrutins sera connu le 6 avril. Entre-temps, le SCEP a demandé à ce qu'aucun débrayage ne soit déclenché. En revanche, les employés poursuivront leur grève de zèle. « Pour nous, cette décision du Conseil est désolante. Mais nous espérons voir nos membres rejeter les offres », a indiqué, hier, le représentant national du SCEP, Gary Cwitek. Le leader syndical a souligné que les votes des téléphonistes et ceux des techniciens vont être comptés ensemble et non pas séparément, même si les offres pour les deux groupes d'employés sont très différentes et que ce sont les téléphonistes qui ont le plus à perdre. Pour les techniciens, c'est un renouvellement de leur convention collective, assorti d'une hausse salariale de 12,6% sur cinq ans. Pour la majorité des téléphonistes, c'est leur lien d'emploi avec Bell qui disparaît. Environ 900 téléphonistes pourront demeurer avec Bell aux mêmes conditions. (PC)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Glen Clark ne démissionne pas, bien qu'il y ait songé

VANCOUVER (PC) — Le premier ministre de la Colombie-Britannique, Glen Clark, demeurera en poste, même s'il dit avoir songé à démissionner après que des policiers de la Gendarmerie royale du Canada eurent perquisitionné à son domicile dans la cadre de leur enquête sur l'octroi d'un permis à un casino.

« Je ne cache pas que j'y ai pensé. Mais la réalité c'est que je ne fais pas l'objet d'une enquête. Je n'ai rien fait de mal. Il n'y a aucune allégation contre moi », a déclaré le premier ministre après une importante réunion de son caucus.

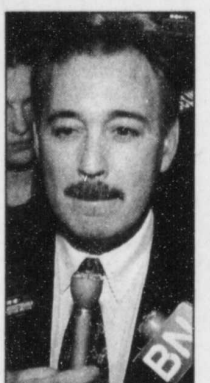
« Il m'a semblé extrêmement difficile de justifier pourquoi je devrais démissionner, si ce n'est les pressions de ma famille ».

Le premier ministre venait de tenir sa première rencontre avec les 39 députés de son parti depuis que les policiers se sont présentés à sa résidence, mardi dernier, devant les caméras de la télévision. Certains députés ont admis qu'ils ont pressé le premier ministre de questions sur cette affaire de permis octroyé à un casino.

Plusieurs députés néo-démocrates ont exprimé leur appui total à leur chef, blâmant plutôt les médias pour leur couverture de l'événement et laissant même entendre que M. Clark pourrait être la victime d'un complot. Le ministre des Services publics, Moe Sihota, a même suggéré à M. Clark de poursuivre la station BCTV qui a télédiffusé les images de la perquisition.

« Il ne fait pas de doute dans mon esprit que des gens veulent la tête de Glen Clark, a-t-il dit. Il ne fait même pas l'objet d'une enquête, alors pourquoi devrait-il démissionner? »

La GRC enquêtait sur des paris illégaux dans un casino de Burnaby, ainsi que sur l'octroi d'un permis à ce casino par le gouvernement néo-démocrate. Le conseil municipal de Burnaby s'opposait à la présence de ce casino, qui faisait l'objet d'une enquête au moment de l'octroi du permis à Dimitrios Pilarinos, un ami de Glen Clark, qui a fait quelques rénovations à son domicile. Pilarinos a été arrêté la semaine dernière et accusé de paris illégaux.



Le premier ministre Glen Clark



Pathfinder 1999.5

Acompte	Paiement
0 \$	519 \$
2 999 \$	429 \$
3 999 \$	399 \$

**RADIOCASSETTE AVEC LECTEUR CD INCLUSE
CLIMATISEUR INCLUS
FRAIS DE TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS**

ASSISTANCE DÉPARTEMENT DE NISSAN
GARANTIE SANS SOUCI DE NISSAN

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture. Location de 36 mois pour le Pathfinder (SCAG59 AA00), acompte ou échange équivalent de 2 999 \$. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Frais de transport et

Lucienne Robillard révisé le cas Castillo Duran

L'expulsion de la mère de deux enfants nés au pays est prévue jeudi

JULES RICHER
Presse canadienne

OTTAWA — La ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard, a indiqué hier qu'elle révisé actuellement le cas d'une femme vénézuélienne établie depuis 18 ans à Montréal et qui devrait être expulsée du Canada après-demain.

« On va examiner le cas de A jusqu'à Z », a expliqué M^{me} Robillard à sa sortie de la Chambre des communes, en laissant entendre que sa décision serait prise d'ici jeudi.

La ministre a le pouvoir discrétionnaire d'annuler une déportation pour des motifs humanitaires.

Âgée de 46 ans, Nancy Castillo Duran est établie au Québec depuis 1981. Elle est mère de deux enfants de 12 et 15, nés au pays et, donc, citoyens canadiens, dont elle devra se séparer si elle est déportée.

Elle a vécu pendant plusieurs années en union de fait avec un ressortissant canadien. Un mariage lui aurait accordé la citoyenneté, mais le couple s'est séparé. La femme a ensuite tenté sans succès d'obtenir le statut de

réfugiée en épuisant, pour ce faire, tous les recours au fil des années.

Selon la ministre Robillard, le cas de M^{me} Castillo Duran démontre pourquoi il faut réviser la Loi sur l'immigration.

« Il est temps qu'on révisé ce système-là. Cela m'apparaît inacceptable qu'une personne puisse demander à être reconnue réfugiée quand ça fait cinq ou six ans qu'elle est dans le pays », a-t-elle dit.

Un cas qui démontre le besoin d'une réforme, dit la ministre

M^{me} Robillard a entrepris, il y a deux ans, de réviser la loi. Elle a effectué plusieurs rondes de consultations mais aucun moment n'a encore été fixé pour le dépôt d'un projet de loi.

En conférence de presse dimanche, M^{me} Castillo Duran, a obtenu l'appui de plusieurs groupes, dont le Bloc québécois et la Fédération des femmes du Québec. Le porte-parole bloquiste en matière d'immigration, le député Réal Ménard, s'est d'ailleurs réjoui hier que M^{me} Robillard ait accepté d'étudier le cas.

« Je pense que M^{me} Robillard doit faire preuve de compassion, et rapidement, parce que ce serait vraiment dramatique pour les enfants », a-t-il affirmé.

Au-delà d'un certain seuil, l'ozone peut faire déborder les urgences

TORONTO (PC) — Une étude réalisée par un groupe de travail fédéral-provincial en vient à la conclusion que chaque Canadien est exposé à des quantités d'ozone dans l'air qui peuvent causer la mort, ou à tout le moins entraîner l'hospitalisation.

En fait, le groupe de travail estime que l'ozone peut s'avérer mortel lorsqu'il est présent en quantités cinq fois inférieures aux présentes normes de sécurité qui ont été établies par les gouvernements fédéral et provinciaux.

L'ozone est un gaz incolore qui est le premier composant du smog. Les auteurs de l'étude estiment que lorsqu'il est présent dans l'air au niveau du sol dans une proportion de 15 parties par milliard, il peut s'avérer mortel pour les personnes qui souffrent déjà de problèmes respiratoires, particulièrement les personnes âgées.

Or, ces 15 parties par milliard sont bien inférieures au seuil de 82 parties par milliard présentement en vigueur au Canada et en dessous duquel la qualité de l'air est jugée acceptable.

L'Alliance environnementale de Toronto, qui a pris part au groupe de travail, a de plus précisé qu'il existe un lien direct entre la concentration d'ozone dans l'air et la fréquentation des urgences des hôpitaux. Ainsi, pour chaque augmentation de 10 parties d'ozone par milliard, le nombre de visites dans les urgences augmente de 8,5%.

« Lorsque les concentrations augmentent de 10, on remarque soudainement que les urgences débordent, a déclaré une porte-parole de l'organisation environnementale, Lois Corbett. Ça signifie que des Canadiens ont de la difficulté à respirer, que les parents d'enfants souffrant d'asthme commencent à s'énerver et qu'ils se précipitent dans les urgences de tous les hôpitaux du pays. »

Parmi les principales villes canadiennes, c'est à Toronto que l'on trouve la pire qualité de l'air.

« Les concentrations ambiantes d'ozone ainsi que le nombre de jours (où la qualité de l'air est problématique) sont considérablement plus élevés à Toronto qu'à Vancouver, alors que Montréal se situe entre les deux », a dit M^{me} Corbett.

EN BREF

La CSN maraude à la FTQ

La CSN mène actuellement une dure campagne de maraudage auprès des 4572 agents correctionnels du Canada. Les agents demandent la parité salariale avec les policiers de la GRC. Le gouvernement fédéral a toutefois imposé en 1991 un gel de salaire aux agents correctionnels. Leur syndicat, l'Alliance de la fonction publique, affiliée à la FTQ, a été incapable jusqu'à maintenant d'infléchir la position du Trésor fédéral. Marc Langlois, un agent correctionnel de l'établissement Drummond, est actuellement en Colombie-Britannique où il poursuit la campagne de maraudage entreprise en janvier au Québec et en Ontario. « En 12 ans de travail, j'ai trouvé six détenus pendus dans leurs cellules dont un était décédé, dit l'instigateur du mouvement de maraudage âgé de 34 ans. J'ai été menacé, des détenus se piquent avec des seringues insalubres. Ces expériences nous suivent le reste de notre vie. Nous vivons des expériences auxquelles des policiers ne seront jamais confrontés. » Les agents correctionnels gagnent 39 000 \$ par année, ils veulent la parité avec les agents de la GRC qui gagnent 53 000 \$ après cinq ans d'ancienneté. (PC)

L'Hydro mise en demeure

Le Comité de citoyens du Val Saint-François a expédié une mise en demeure à Hydro-Québec. Il reproche à la société d'État de ne pas respecter intégralement l'injonction prononcée le 23 février qui force l'arrêt des travaux de construction de la ligne Hertel-Des Cantons. Entre le 3 mars et hier, des travaux d'arpentage en bordure auraient été effectués, de même que d'autres travaux à l'Ange-Gardien, Sainte-Cécile-de-Milton et Granby. (PC)

VOUS AVEZ LA GRIPPE?...



Le Centre de recherche en infectiologie du CHUL fait une étude sur un médicament contre la grippe.

CETTE ÉTUDE S'ADRESSE:

- aux personnes âgées de 65 ans et plus;
- aux personnes souffrant de maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques;
- SYMPTÔMES DE GRIPPE AVEC FIÈVRE REQUIS DEPUIS MOINS DE 36 HEURES.

Téléphonez sans tarder au: 654-2796

Ces études sont approuvées par le Comité d'éthique de la recherche clinique du CHUQ, pavillon CHUL.

ORDINATEURS SUR MESURE AUX MEILLEURS PRIX!

Faites vite! Quantité limitée!

Processeur Intel PIII 350Mhz
AGP 100Mhz
Moniteur 15"
CD-ROM 40X
Souris + tapis
Clavier bilingue
32Mo mémoire PC100
Carte mère Chipset BX-PRO.
Lecteur 31/2 1.44Mo
Disque rigide Fujitsu 4.3Go
Carte vidéo 8Mo AGP
Carte de son 16 bits
Boîtier Medium Tour
Haut-parleurs 80 watts amplifiés

1197\$ ou 46\$/30 mois

Processeur Intel 400Mhz
AGP 100Mhz
Disque dur 4.3Go
CD-ROM 32X
Carte de son 16 bits
Carte vidéo 8Mo AGP
64Mo mémoire PC100
Carte mère Chips BX-PRO.
Haut-parleurs 80 watts amplifiés
Clavier multimedia bilingue
Souris + tapis
Boîtier Medium Tour
Lecteur 31/2 1.44Mo
Moniteur 15" inclus

1297\$ ou 50\$/30 mois

Autres SPÉCIAUX SUR PLACE PAYABLE DANS UN AN* (Détails en magasin)

sélectronic

608, Belvédère 888 687-4545
Place de la Cité (porte no 5) 658-4535

MARLIN
CHEVROLET-OLDSMOBILE inc.
2145, Jean-Talon Sud, Québec
688-1212

URGENT 49%

MALIBU 99

Location 36 mois, 60 000 km
Transport et préparation inclus. Taxes en sus

Comptant	Mensualité
0\$	308\$
1414\$	268\$
2747\$	228\$

Offre valide jusqu'au 31 mars 1999



429\$ par mois

C'est l'événement «on fait vot' bonheur» de Nissan.

Votre très sympathique concessionnaire



LE MILIEU DES AFFAIRES

Il est urgent de réinvestir dans les universités

MONTREAL (PC) — Le milieu des affaires a lancé un cri d'alarme hier, plaidant en faveur d'un réinvestissement dans les universités, particulièrement dans les programmes scientifiques et technologiques.

Et si l'on discute du financement des universités, il faut accepter de revoir le gel des frais de scolarité, croit le monde des affaires.

Les grandes associations — l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, la Chambre de commerce du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le Conseil du patronat — ont adopté une résolution en faveur d'un réinvestissement gouvernemental dans les universités, en plus d'adresser une lettre au ministre de l'Éducation François Legault.

DES ANNÉES DE COUPES

Après des années de compressions budgétaires, jumelées à un gel des frais de scolarité, « la marge de manœuvre (des universités) est pratiquement nulle », déplorait M. Michel Audet, président de la Chambre de commerce du Québec.

Les universités manquent d'argent pour investir dans les programmes où il y a des emplois à combler, comme l'informatique, le génie et les technologies du savoir. Ce sont ces secteurs qu'il faut développer, puisque le Québec y a déjà développé une expertise et qu'on y manque de diplômés.

« Montréal est à l'ensemble du Canada ce que Boston est aux États-Unis: la capitale de la matière grise », a lancé M. Jacques Girard, président-directeur général de Montréal International, dont le mandat est justement d'attirer à Montréal des entreprises de pointe.

Les quatre se défendent de demander qu'on retire de l'argent aux sciences humaines pour en donner davantage aux sciences et technologies.

Toutefois, M. Jacques Girard affirme du même souffle « qu'on ne peut pas



Michel Audet

tout faire à la fois » et qu'« il faut faire des choix ». « Ces choix-là doivent être faits par les universités, avec les entreprises, particulièrement les entreprises du savoir ».

Aussi, le pdg de l'Alliance des manufacturiers Gerald Ponton es^{ime} personnellement qu'il ne faut peut-être même pas plus de subventions dans les universités, mais « une réorganisation » du financement. « Il faut faire différemment. »

PART DES ENTREPRISES

Les entreprises seraient prêtes à investir elles-mêmes à l'université, dépendamment de « la rentabilité des argents qu'on va y consentir », affirmait M. Ponton. De façon générale, les entreprises seraient prêtes à faire des dons aux universités, « dans la mesure où des crédits fiscaux pourraient adoucir la pilule », précisait-il.

Aussi, les entreprises voudraient que soit facilité le partenariat avec les centres de recherche universitaire, lorsque ceux-ci sont accrédités.

De même, elles souhaiteraient que soit raccourci le délai précédant la commercialisation d'une recherche.

L'éducation c'est un bon placement !

VANCOUVER (PC) — Dans leur propre intérêt, les gouvernements ont toutes les raisons d'investir dans l'éducation, tant au niveau secondaire que postsecondaire. L'argent versé aujourd'hui dans le système d'éducation leur rapportera beaucoup demain, quand tous ces diplômés verseront quantité de beaux dollars en impôts et en taxes.

Voilà en substance le message qui se dégage d'une étude menée par Bob Allen, professeur d'économie à l'Université de Colombie-Britannique, pour le compte du Centre canadien de politiques alternatives.

L'auteur y fait un calcul de coûts-bénéfices en traçant une comparaison entre les dépenses gouvernementales consacrées au secteur de l'éducation et les revenus anticipés dans les coffres de l'État, grâce aux frais de scolarité et surtout aux impôts plus généreux payés par les gens instruits occupant, règle générale, des emplois mieux rémunérés.

La conclusion: l'éducation constitue un bon investissement pour les gouvernements. Par exemple, calcule l'auteur, il en coûte environ 35 984 \$ aux gouvernements pour aider un jeune homme à compléter son cours universitaire. Mais

il faut mettre ce montant en perspective et comprendre que l'« investissement » rapportera beaucoup, compte tenu que ce diplômé universitaire moyen versera aux gouvernements une somme additionnelle de 108 705 \$, grâce au fait que son revenu sera plus élevé que pour la moyenne des citoyens.

Au bout du compte, les gouvernements enregistrent donc un profit net de 72 721 \$ sur chaque contribution faite à un diplômé universitaire de sexe masculin. Le profit chute à 35 071 \$ dans le cas des jeunes femmes, qui gagnent en général moins que leurs collègues masculins.

Le retour sur l'investissement paraît encore plus important quand il s'agit de l'école secondaire, dit l'auteur. Ainsi, un investissement de 6042 \$ pour un élève rapportera plus tard 21 791 \$ aux gouvernements, selon ses calculs.

M. Allen est à ce point convaincu que l'investissement public dans l'éducation est une bonne chose qu'il invite les gouvernements à emprunter de l'argent, si nécessaire, pour l'investir dans le système scolaire. « L'éducation est un investissement trop profitable pour passer à coté », conclut-il.

Un profit net pour l'État en bout de ligne

Une Honda, ça n'a pas de prix!



Mais à ce prix-là...

BERLINE ACCORD

2888\$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS

OPTION 0\$ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE

- Air climatisé
- Transmission automatique
- Radio AM/FM stéréo cassette
- Régulateur de vitesse
- Antivol immobilisateur
- Et bien plus...

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

 **HONDA**

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Accord DX 1999 (modèle CF864X) neuve. Échange ou comptant de 1 975 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 350 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

LE MONDE

Clinton « n'est pas fait pour être président »

■ WASHINGTON (AFP, AP) — Bill Clinton « n'est pas fait fait pour être président », estime George Stephanopoulos, ancien conseiller à la Maison-Blanche, dans une interview au magazine *Newsweek*, cette semaine.

« Il a perdu la bataille avec lui-même, a terni la présidence et nous tous qui avons travaillé avec lui », ajoute-t-il dans des déclarations à l'hebdomadaire accompagnant des extraits d'un livre paraissant jeudi aux États-Unis (*All Too human: a political education*, publié par Little, Brown et Co, 456 pages).

Dans ce récit de ses années à la Maison-Blanche, Stephanopoulos, qui a touché une avance de 2,85 millions \$, décrit le président comme un « homme compliqué », « habitué à être obéi, admiré, courtisé et aimé », qui use de son « magnétisme personnel », mais peut soudain exploser de colère comme « une tornade » contre ses collaborateurs.

Stephanopoulos, 38 ans, un des proches et des stratèges de Bill Clinton

dès les premiers jours de sa première campagne présidentielle, ensuite brièvement porte-parole de la Maison-Blanche, puis conseiller, déclare par ailleurs dans l'interview que « sachant ce que l'on sait maintenant, je ne pense pas qu'il soit assez bien pour être élu président ».

Il indique également avoir été profondément affecté physiquement et mentalement par la pression de son travail à la Maison-Blanche, qui l'ont conduit à suivre une psychothérapie et à prendre des médicaments contre la dépression.

« Je savais dans mes tripes que Clinton mentait », écrit-il en évoquant le moment où éclate le scandale Lewinsky. « Je ne croyais pas Bill Clinton, ce qui signifiait que maintenant j'étais l'ennemi ».



Le conseiller George Stephanopoulos avec le président Bill Clinton, en 1993.

M. Stephanopoulos estime, par ailleurs, que « la bataille contre la destitution a été le ciment qui a sauvé la Maison-Blanche », prédisant que

« les gens vont commencer à partir ».

M. Stephanopoulos, qui a quitté la Maison-Blanche, en décembre 1996, enseigne à l'université Columbia, à New York, et est commentateur politique sur la chaîne ABC. « On m'a dit qu'en ce qui concernait le président, je n'existais plus, mon nom ne devait pas être mentionné en sa présence », indique-t-il dans son livre.

Il relève également que les accusations de trahison et de manque de loyauté, dirigées contre lui, lui ont été particulièrement douloureuses: « je ne pense pas que Clinton m'ait créé » ou que la loyauté « exige de défendre une conduite qui me révolte », écrit-il.

Entre-temps, Bill Clinton a entamé, hier, une tournée de quatre jours en Amérique centrale, durant laquelle il doit témoigner son soutien aux pays les plus touchés par l'ouragan Mitch qui a fait 9000 morts et provoqué plus de 10 milliards \$ de dégâts. Il a promis, au Nicaragua, près d'un milliard \$ d'aide supplémentaire pour la reconstruction du sous-continent.

ÉTATS-UNIS

Épidémie de crises

Le nombre de défaillances cardiaques a atteint l'ampleur d'une épidémie aux États-Unis, a estimé, hier, un spécialiste, le Dr Peter McCullough, devant une conférence de l'Association américaine de cardiologie, à la Nouvelle-Orléans. Les cas de défaillances cardiaques par an ont plus que doublé entre 1989 et 1997, selon l'Institut de cardiologie Henry Ford, de Detroit. Sur cette période, 26442 cas y ont été enregistrés et la prévalence de ces affections y est passée de 9 à 20 cas pour 1000 patients. L'augmentation des cas traités provient de l'allongement de la durée de la vie et des progrès dans les méthodes de diagnostic. (AFP)

SALVADOR

La droite réélue

Un ancien professeur de philosophie a remporté l'élection présidentielle au Salvador. Après dépouillement de 92,5% des bulletins dans la nuit de dimanche à hier, le Tribunal électoral suprême a annoncé que Francisco Flores, de l'Alliance nationale républicaine au pouvoir, obtenait 51,9% des suffrages, ce qui devrait lui permettre d'être élu dès le premier tour. Facundo Guardado et Ruben Zamora, deux anciens chefs de la guérilla, arrivaient respectivement en deuxième et troisième position, avec 29% et 9,3% des suffrages. Ancien président du Parlement, M. Flores devrait logiquement succéder à Armando Calderon Sol, élu en 1994 et issu du même parti. (AP)

PHILIPPINES

Fille de 13,2 milliards

La fille cadette de l'ancien président Ferdinand Marcos, Irene Araneta, 38 ans, a 13,2 milliards \$ US sur un compte ouvert clandestinement en Suisse, affirme un enquêteur australien chargé par le gouvernement philippin de traquer la fortune des Marcos. Si l'existence de ce compte est prouvée, il s'agirait de la plus importante part jamais identifiée de la « fortune des Marcos » qui est recherchée depuis la chute de l'ancien dictateur, en 1986, et sa mort en exil à Hawaii, en 1989. (AFP)

IRAK

Énième attaque US

Des chasseurs F15 américains ont bombardé, hier, plusieurs sites de défense anti-aérienne (DCA) dans la zone d'exclusion du nord de l'Irak, selon l'armée américaine. Les avions, partis de la base turque d'Incirlik, ont largué des bombes à guidage de précision sur des sites situés autour du lac Saddam, non loin de la ville de Mossoul. (AP)

ALLEMAGNE

L'argent aux toilettes

Grâce à leur flair, les policiers de Hanovre (nord) ont pu mettre la main sur 12900 \$ US en liquide qu'un passager avait négligemment laissé partir par la cuvette des WC du train Hanovre-Brunswick. Les billets, minutieusement emballés dans du papier cellophane, ont été découverts sur la voie et rendus à leur propriétaire, a indiqué, hier, la police de Hanovre. Le passager distrahit, un homme de 36 ans qui voulait s'acheter une voiture, avait cru bon, par peur des pickpockets, de voyager avec les liasses dissimulées dans son caleçon. Toutefois, ayant oublié son stratagème lors d'un petit tour aux toilettes, il avait laissé sa fortune partir par la trappe grande ouverte de la cuvette. (AFP)

DANEMARK

Condom de malheur

Son doigt coincé pendant plus de deux heures dans un distributeur de préservatifs d'un bar de Thisted (nord-ouest), un Danois de 20 ans a finalement été libéré par les services de dépannage de la ville, a rapporté, hier, la radio locale. Il avait voulu, vers 3h, prendre un condom dans l'un des tiroirs du distributeur automatique qui s'était refermé soudainement sur son doigt. Des consommateurs ont tenté en vain de l'aider à se libérer. Il a fallu transporter le jeune homme avec son doigt pris dans le distributeur au centre de secours et de dépannage pour parvenir à séparer l'infortuné de la machine. (AFP)

Sortir Haïti de la crise

Accord signé entre le président et l'opposition

■ PORT-AU-PRINCE (AFP, AP) — Le président René Préval et les responsables de cinq partis de l'opposition haïtienne ont signé un accord pour sortir de la grave crise politique qui paralyse Haïti depuis juin 1997, a annoncé, hier, l'opposition.

Cet accord a été signé samedi, trois jours après que le Conseil de sécurité des Nations unies a exhorté les Haïtiens à oublier leurs différences et à mettre en place un conseil électoral provisoire qui serait capable d'organiser des élections libres et anticipées.

La crise, qui avait débuté le 9 juin 1997 par la démission du premier ministre Rosny Smarth, a pour origine une rivalité interne au sein du parti Lavalas au pouvoir, déchiré entre l'Organisation du peuple en lutte (OPL), de Gérard Pierre-Charles, qui détenait une majorité relative du Parlement, et la formation rivale de la « Famille Lavalas » de l'ancien président Jean Bertrand Aristide (1991-1996).

L'accord a été signé par « l'espace de concertation » (opposition) qui comprend les deux partis socialistes haïtiens de Serge Gilles et Victor Benoit, la Confédération unité démocratique (KID) de l'ancien maire de la capitale, Evans Paul, les centristes de Claude Roumain et « Haïti Capable » du D' Robert Aguste.

CABINET NON PARTISAN

Selon l'un des signataires, Serge Gilles, l'accord prévoit la formation d'un « gouvernement non partisan composé de personnalités honnêtes et crédibles » (dirigé par le premier ministre ratifié, Jacques Edouard Alexis) qui aura pour tâche prioritaire de créer un environnement favorable à la tenue des prochaines élections

législatives et municipales.

Le scrutin, dont la date reste à fixer, sera organisé par un conseil électoral indépendant.

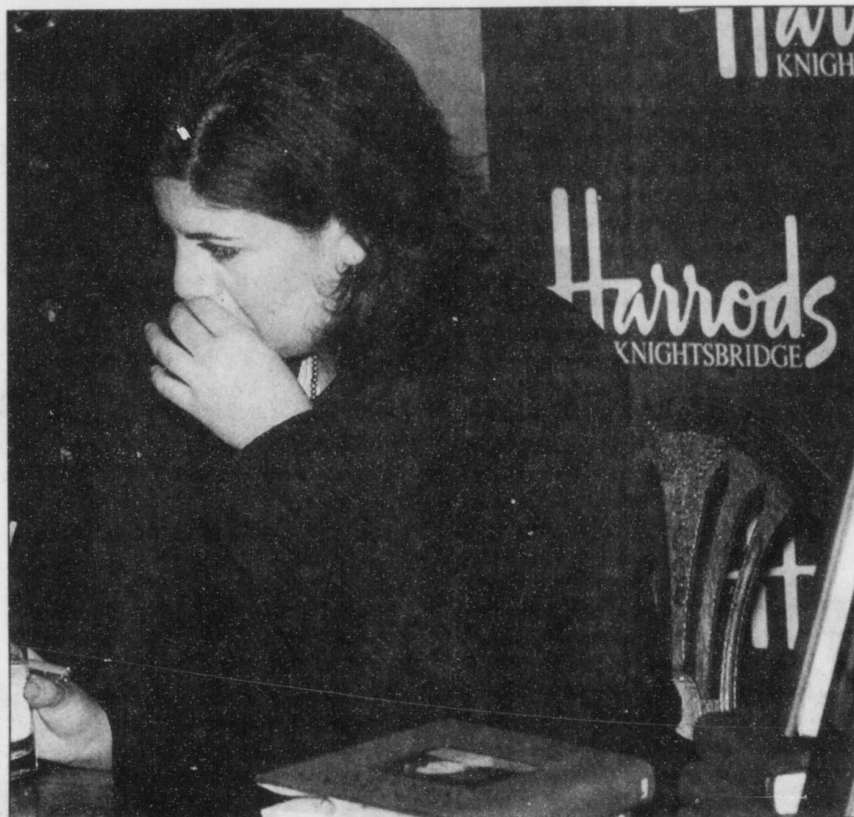
Le document, qui n'a pas encore été rendu public, indique que « les neuf membres du conseil électoral sont choisis par le président de la République sur une liste proposée par les partis politiques et la société civile organisée ».

Concernant le vide institutionnel provoqué par l'absence des députés et des deux tiers du Sénat — le président Préval avait déclaré caduc le mandat des députés, de huit sénateurs et des élus locaux, le 11 janvier, en vertu d'une loi électorale controversée de 1995 — les cinq signataires ont « invité les responsables des trois pouvoirs de l'État (présidents de la République, de la cour de cassation et du Sénat) à se réunir afin de trouver un compromis ».

La formation d'un comité de trois membres chargé de veiller à l'application des différents points de l'accord est également prévue.

Initialement formé de six membres, « l'espace de concertation » comprenait aussi l'OPL, mais cette formation s'en est retirée et a interrompu les négociations avec M. Préval à la suite de l'assassinat, le 1^{er} mars, d'un de ses membres, le sénateur Jean-Yvon Toussaint, exigeant que la « lumière soit faite » autour de ce crime qualifié de « politique » par plusieurs responsables de cette formation.

Monica en pleurs à Londres



Lewinsky n'a pas pu supporter la pression médiatique. C'est en larmes qu'elle a dû brièvement interrompre, hier, sa première séance de dédicace après avoir signé seulement quelques exemplaires de sa biographie « Monica's Story », dans le grand magasin londonien Harrods. Elle semblait mal préparée face aux centaines de photographes hurlant son nom. Cette séance d'une heure et demie a repris après le départ des journalistes. À son retour, elle a été applaudie par les centaines de personnes qui faisaient la queue pour se faire dédicacer leur livre. « Je lui ai dit: « Bienvenue et bonne chance! », mais elle tremblait. Elle était éfrayée, la pauvre fille », a raconté un client, Frankie Ruberg. L'ex-stagiaire de la Maison-Blanche entamait, hier, une tournée de deux semaines en Grande-Bretagne pour promouvoir cette biographie d'elle par Andrew Morton. Elle doit se rendre dans 19 endroits différents du pays.

Iran: 300 femmes élues conseillères municipales

TÉHÉRAN (d'après AFP) — Les candidatures iraniennes, généralement soutenues par les réformateurs proches du président Mohammad Khatami, ont enregistré un score élevé aux élections municipales en Iran où au total 300 femmes ont été élues.

Le chiffre de 300 concerne l'ensemble du territoire. Selon des informations de presse, 52 candidates ont été élues dans les 28 chefs-lieux des provinces.

Le succès des candidatures féminines dans ces élections confirme le poids croissant des Iraniennes dans la vie politique et sociale du pays.

Quelque 4000 femmes, sur quelque 300 000 candidats, s'étaient présentées à ces élections, les premières depuis la révolution islamique de 1979.

Ces élections, qui se sont déroulées le 26 février dans tout le pays, ont connu un taux de participation national de 64,41%.

PÉDOPHILIE AU ROYAUME-UNI

L'Église catholique encore mise en cause

■ LONDRES (AFP, AP) — L'Église catholique britannique a dû à nouveau se défendre de protéger les prêtres pédophiles, hier, après la diffusion d'une enquête de la BBC révélant que plusieurs prêtres mis en cause continuaient à exercer, y compris dans des écoles.

Selon le reportage diffusé par BBC-radio Five, l'Église continue d'ignorer dans certains cas les règles qu'elle avait adoptées, il y a cinq ans, après une vague de scandales, qui prévoyait la mise au banc des prêtres pédophiles.

Ainsi, un prêtre pourtant suspendu par l'Église a pu continuer à travailler avec son accord dans une école primaire, selon la BBC qui a également cité le cas d'un autre prêtre, soumis à une enquête.

Nicholas Coote, secrétaire général adjoint de la Conférence des évêques anglais et gallois n'a pu que partiellement démentir les allégations de la BBC, assurant, sans donner de détails, que certaines informations sur

l'un des cas cités n'étaient pas tout à fait exactes.

Il a affirmé que « l'Église avait » l'obligation de contacter les autorités dans de tels cas et que tous les diocèses avaient été dûment informés par la hiérarchie catholique. Mais la porte-parole d'une association de victimes d'abus sexuels perpétrés par le clergé, Margaret Kennedy, a souligné, de son côté, que les victimes restaient « soumises à de très fortes pressions » pour ne pas témoigner des sévices infligés par les prêtres.

Plusieurs affaires ont éclaté au grand jour, l'an dernier, forçant l'Église à présenter des excuses publiques. En août 1998, elle avait fait amende honorable, après la con-

damnation d'un prêtre accusé d'avoir abusé de jeunes garçons, entre 1981 et 1992, dans le presbytère où il organisait des orgies.

Bien que des plaintes aient été formulées auprès des autorités de l'Église, en 1987 et 1990, le prêtre avait été maintenu dans ses fonctions. Il a finalement été suspendu deux mois avant sa condamnation.

En avril, l'Église avait dû exprimer ses regrets après la condamnation d'un prêtre à sept ans de prison pour viols et attentats à la pudeur contre des enfants d'un orphelinat du Warwickshire (centre de l'Angleterre), commis entre 1957 et 1965.

Et en février 1998, un prêtre gallois avait été condamné à 21 mois de prison pour attentat à la pudeur sur une écolière de 13 ans qu'il venait de baptiser et un autre prêtre catholique homosexuel à six ans de prison pour avoir eu des relations sexuelles avec un garçon de 14 ans.

Pendant ce temps, à Greenbelt, dans l'État du Maryland, un journaliste américain a été condamné, hier, à 18 mois de prison pour recel d'images pédophiles récupérées sur Internet.

IMAGES PÉDOPHILES

Larry Matthews, un journaliste à la radio nationale, a expliqué à l'audience qu'il avait téléchargé ces photos sur son micro-ordinateur alors qu'il effectuait une pige pour un magazine. Il devrait faire appel de cette condamnation.

Selon la Commission des journalistes pour la liberté de la presse, qui lui a apporté son soutien comme d'autres associations, Matthews est le premier journaliste poursuivi pour recel d'images pédophiles. Le juge Alexander Williams lui a interdit d'avoir recours pour sa défense au premier amendement, qui garantit la liberté d'expression. Cette décision a contraint Larry Matthews à plaider coupable.

EMPORTEZ LE MAGOT CHEZ AMEUBLEMENTS TANGUAY

VOUS AVEZ REÇU

350\$

Célébrez le 25^e anniversaire JVC

500

TÉLÉ 27 PO À GAGNER

EN CERTIFICATS-CADEAUX!

Profitez de cette offre exceptionnelle en récoltant quatre certificats de 50\$, échangeables dans l'un de nos départements et un de 150\$, applicable à l'achat d'un matelas de marque Serta!

Modèles exclusifs

GENERAL ELECTRIC

Four autonettoyant et à convection



Prix Régulier: 1409⁹⁵\$
RABAIS TANGUAY: 210⁰⁰\$
RABAIS Coffre-Fort: 50⁰⁰\$

1149⁹⁵



Cuisinière (205156)
Dessus en vitro-céramique
Four autonettoyant
Four à convection

Réfrigérateur (214683)

TABLETTES DE VERRE AJUSTABLES • Bacs à fruits et à légumes transparents • Bac à viande
Balconnets ajustables dans la porte
Disponible en noir sur blanc, noir sur noir et amande sur noir

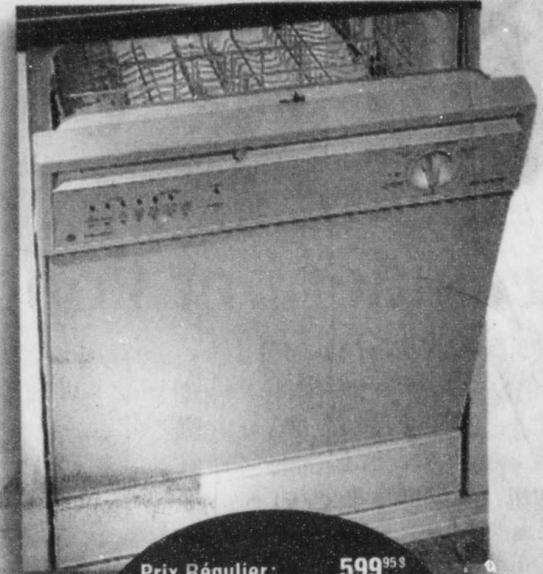


18 pi cu

Prix Régulier: 859⁹⁵\$
RABAIS Coffre-Fort: 50⁰⁰\$
809⁹⁵

Lave-vaisselle (210457)

Modèle à encastrer
7 touches
Moteur silencieux
Broyeur d'aliments durs
Départ différé
Isolant « Quiet Power Plus »
Disponible en noir

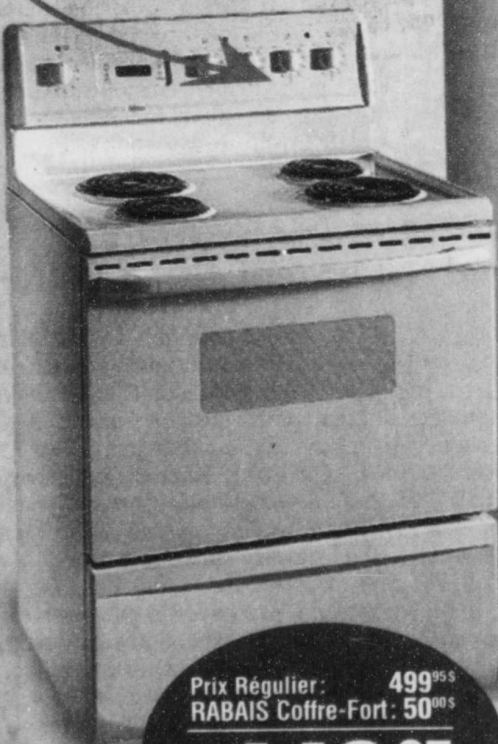


Prix Régulier: 599⁹⁵\$
RABAIS Coffre-Fort: 50⁰⁰\$

549⁹⁵

Gibson

Dessus relevable



Prix Régulier: 499⁹⁵\$
RABAIS Coffre-Fort: 50⁰⁰\$

449⁹⁵

Cuisinière 30 po Gibson (228490)
Porte en verre • Horloge électronique
Dessus relevable



18 pi cu

Prix Régulier: 729⁹⁵\$
RABAIS Coffre-Fort: 50⁰⁰\$

679⁹⁵

Réfrigérateur Gibson (206710)
Tablettes pleine largeur
Portes réversibles
Bacs à légumes et à fruits transparents
Bac à viande

Laveuse Gibson (206690)
5 cycles
Cuve très grande capacité

Sécheuse Gibson (206695)
Porte réversible
Super capacité

Super capacité



2,7 pi cu

Prix Régulier: 699⁹⁵\$
RABAIS Coffre-Fort: 50⁰⁰\$

649⁹⁵

L'ENSEMBLE

Porte réversible

COMMENCEZ À PAYER EN SEPTEMBRE 1999*

AMEUBLEMENTS TANGUAY

LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE



OUVERT LE DIMANCHE

LÉVIS
5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
1 800 563-4511 (418) 833-4511

BEAUPORT
535, boul. Sainte-Anne
1 800 563-4282 (418) 667-6282

LES SAULES
4875, boul. l'Ornière
1 800 563-4411 (418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Récollets
1 800 465-2200 (819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE
822, boul. Sainte-Anne
Route 132, Comté de Rimouki
1 800 463-4411 (418) 725-4411

CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
1 800 363-4711 (418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
245, Hôtel-de-Ville
1 800 510-4711 (418) 867-4711

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
8955, boul. Lacroix
1 877 295-4411 (418) 226-4411

* Sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées.